



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

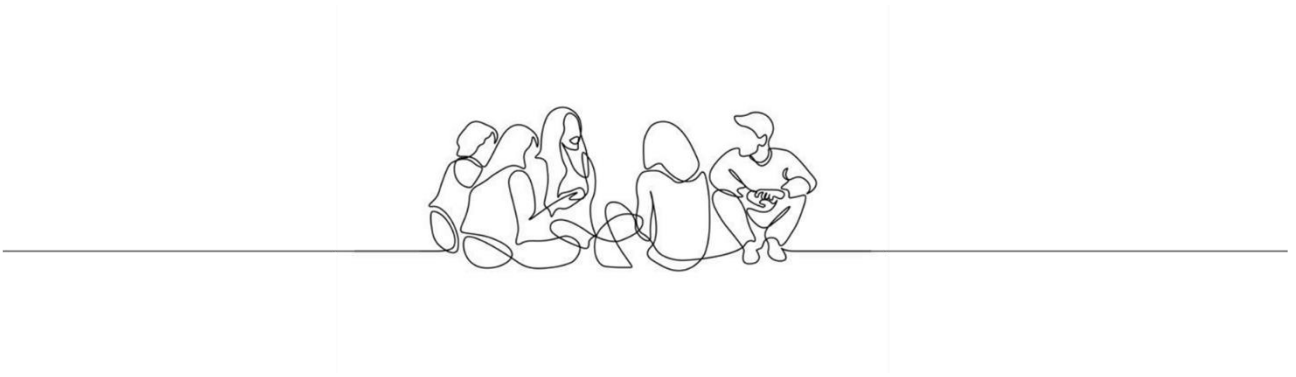
SIEGE SOCIAL

Tél. : 04 90 80 63 80 - Fax : 04 90 80 63 84 - Courriel : siege@advsea84.asso.fr
Siège Social - 12bis bd Saint-Ruf - 84000 AVIGNON - www.advsea.fr



SOMMAIRE

I- RAPPORT MORAL	5
II- L'ADVSEA.....	7
II.1. LE SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF	8
II-1.1. La gouvernance associative	9
II-1.2. la direction générale	10
II-1.3. Les ressources humaines	12
II-1.4. La direction financière	15
II-1.5. Les instances de travail en 2023	16
II.2. PERSPECTIVES 2023.....	17
III- ACTIVITÉ DES STRUCTURES 2023	19
III.1. PHOTOGRAPHIE DES STRUCTURES	20
III.2. LES STRUCTURES EN CHIFFRES	21
III.3. PREVENTION SPÉCIALISÉE TERRITORIALISÉE	25
III.4. SIE – SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE	29
III.5. AEMO – ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT	33
III.6. AGBF – AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL.....	37
III.7. MJPM – MESURE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS.....	41
III.8. PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ	45
III.9. SAPSAD AVIGNON ET CARPENTRAS.....	49
III.10. MECS MOULIN DU VAISSEAU	53
III.11. MECS LA VERDIÈRE	57
III.12. MECS LES SOURCES	61
III-13. COORDONNÉES DES SERVICES	64
IV- REMERCIEMENTS.....	65



I- RAPPORT MORAL

Jean-Yves CHEMIN
Président de l'ADVSEA



Je qualifiais, il y a un an, l'année 2022 d'année de transition et d'impulsion pour l'Association, pour 2023 je pourrai reprendre les mêmes mots en y ajoutant la construction, voire la reconstruction, au sens propre pour

notre immobilier, comme au sens figuré, pour notre organisation, notre équipe de direction, nos équipes opérationnelles et nos relations tant en interne qu'avec nos donneurs d'ordre ou tutelles.

Concernant notre immobilier, le constat de sa vétusté fait en 2022 reste d'actualité mais nous avons pu engager et réaliser des travaux importants pour l'amélioration énergétique, les mises aux normes et le confort de vie et de travail des usagers et salariés :

- Isolation et étanchéité de la toiture du bâtiment de l'Orme
- Réfection et mise aux normes de l'installation électrique et isolation et étanchéité de la toiture au siège
- Rénovation complète y compris isolation thermique du service MJPM à La Trillade
- Lancement des travaux de construction de la nouvelle MECS de la Verdière

La commission éco-responsable, mise en place à la demande des salariés, a travaillé sur les projets de rénovations énergétiques pour les prochaines années mais aussi sur les bonnes pratiques pour maîtriser les consommations d'énergie, d'eau, de papier, les déplacements professionnels et le tri des déchets.

La communication engagée en interne est importante pour faire évoluer nos pratiques mais aussi à développer en externe pour convaincre les financeurs de l'intérêt des investissements nécessaires.

La « construction » de nos équipes de direction et de chefs de services a permis d'enrichir notre organigramme de nouvelles compétences et personnalités, des promotions internes ont été effectuées chaque fois que cela semblait pertinent pour le salarié et l'Association.

Nous restons mobilisés pour répondre aux départs en retraite et malheureusement à certains arrêts maladie prolongés, la qualité du service due aux enfants et familles nous impose d'être très réactifs.

La qualité de nos recrutements passe également par des actions de longs termes engagés en 2023, comme l'accueil de jeunes professionnels en apprentissage ou alternance et le développement de l'accueil de stagiaire en partenariat avec les différents instituts de formation.

La « construction » de bonnes relations en interne ne se décrète pas mais sera le résultat de l'investissement partagé en temps d'échanges, comme pour les rendez-vous « vœux et galettes » de janvier dans tous les services, la participation des administrateurs référents, la tenue d'une journée associative riche d'échanges avec l'ensemble des équipes en octobre ou à la participation ouverte à tous à la présente assemblée générale ; je remercie l'ensemble des intervenants pour ces échanges constructifs et respectueux.

En ce qui concerne les relations externes, j'ai pu constaté que notre travail était trop peu connu de nos concitoyens mais aussi des élus locaux et départementaux, un travail de communication a été engagé, une présentation à la presse a été effectuée et nous sollicitons pour des rencontres les élus concernés par nos missions.

Nous avons en 2023 et jusqu'à mai 2024, participé aux travaux d'élaboration du schéma départemental

RAPPORT MORAL

pour l'aide sociale à l'enfance et restons attentifs aux évolutions de missions et procédures, mise en place ou en projet, par nos différents donneurs d'ordre. Nos échanges avec ceux-ci, réguliers et sincères, devront nous permettre de mieux faire comprendre les difficultés qui se présentent dans l'accomplissement des missions de service public qui nous sont confiées, dans un contexte budgétaire préoccupant.

L'année 2023 a été marquée, à nouveau, par une maîtrise des charges de fonctionnement avec un résultat consolidé positif qui marque, outre la forte expertise de notre pôle comptable, la maîtrise de la gestion des directions et des équipes dans la gestion des fonds publics.

Ces résultats sont aussi le fruit d'une implication permanente de l'ensemble des services pour réaliser, et le plus souvent dépasser nos objectifs en termes quantitatifs (journées de placement, mesures et missions diverses).

C'est plus de 3 000 personnes, jeunes et majeurs, qui ont été pris en charge par l'Association en 2023, avec un renouvellement important, puisque il y a eu près de 900 nouveaux accompagnements et environ 700 sorties.

Vous trouverez dans les rapports d'activité et financier, qui vous seront présentés et joints en annexe, l'ensemble des éléments vous permettant de mesurer la qualité du travail réalisé.

Je salue le travail de l'ensemble des équipes ainsi que l'engagement des bénévoles, tous réunis pour la réussite de l'Association ; merci beaucoup à vous tous.

L'actualité de ce début d'année 2024, nous montre que nous sommes encore dans la phase de construction et pas encore dans celle de la consolidation, mais nous sommes tous déterminés, bénévoles, équipes de direction, administratives et éducatives à poursuivre le travail engagé !

Bonne assemblée générale à tous.

Jean-Yves CHEMIN

II- L'ADVSEA

➤ Histoire et évolution

Création : 18 juin 1936

C'est en 1936 qu'est créé le **Comité de défense et de protection de l'Enfance en danger moral et des mineurs traduits en justice** qui deviendra plus tard en 1963 l'ADVSEA.

Ce comité s'est organisé autour de deux services qui ont structuré de manière sensible notre identité associative : le service de placement familial ainsi que le service des enquêtes sociales.

À peine dix années plus tard, au lendemain de la seconde guerre mondiale, a été ouvert le premier centre d'accueil collectif de mineurs de l'Association appelé « l'Herbe », qui deviendra en 1955 « La Sauvane » et sera installé à Montfavet, puis le foyer la

Verdière en 1984, puis la MECS la Verdière en 2011. Comme beaucoup d'associations de protection de l'Enfance, il s'agissait de mettre à l'abri et d'éduquer les millions d'orphelins de l'après-guerre.

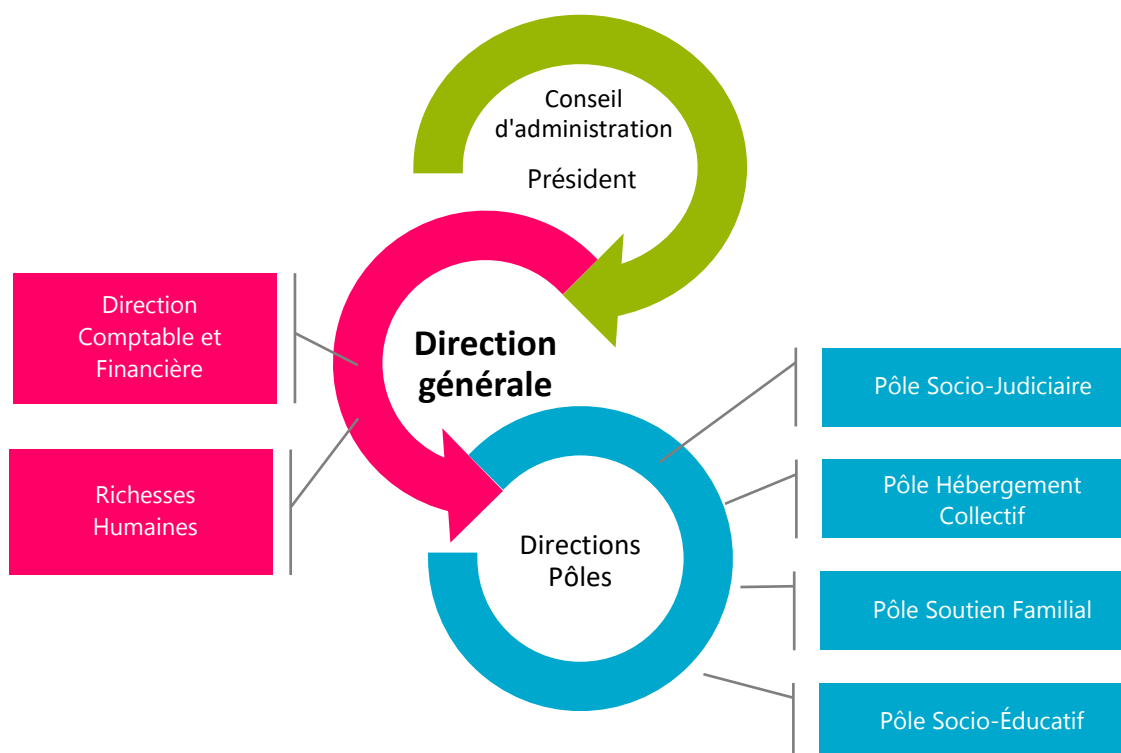
En 1963, l'Association succède au plan juridique au comité, avec de facto la création du Siège. L'ADVSEA est créée sous le sigle que nous connaissons actuellement, issue du mouvement dit des Sauvages de l'Enfance.

Plusieurs services vont successivement prendre place au sein de l'Association, après la création du Siège en 1963 :

- le service d'AEMO en 1965,

- le service des Tutelles en 1970, qui deviendra le SAEGPS en 2009,
- le service de Prévention Spécialisée en 1973, tout comme le service social auprès du TGI d'Avignon,
- le Moulin du Vaisseau en 1974,
- l'installation du foyer annexe de la Verdière aux Sources en 1986,
- le CHAO en 1988 avec une réorganisation administrative le regroupant avec les Sources. fermeture en 2002.
- le SAPSAD en 2009,
- le service de MJPM en 2011,
- le SIE (ex Enquêtes Sociales) et les VPT en 2012,
- le SSJ en 2014,
- la Médiation familiale en 2021.

➤ Organigramme général



R.1 LE SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF



ADVSEA Siège social
 12bis bd Saint-Ruf – 84000 AVIGNON
siege@advsea84.asso.fr
 04 90 80 63 80

Création : 12 octobre 1963

Autorisation / Habilitation :
 Conseil départemental

Dernière autorisation :
 23.12.2019

➤ Structure architecturale du Siège

Le siège est situé dans un immeuble, au rez-de-chaussée, proche du centre-ville en extra-muros d'Avignon, dont l'Association est propriétaire. Il est accessible en voiture et possède un parking privé, à proximité de la gare SNCF et de la gare routière, dans l'attente du passage de la première ligne de tram dont les travaux ont impacté pendant 3 ans le fonctionnement de l'Association.

➤ Objet du siège social

Le Siège Social est le lieu de la capacité juridique de l'Association, le lieu identifiant l'objet social et l'endroit où se mettent en œuvre les instances statutaires. Il tient sa légitimité de ses statuts.

Il est souverain dans son organisation et ses décisions à travers les instances statutaires, Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale.

Le Siège administratif, à travers la direction générale, son personnel et sa logistique, est le lieu d'interface du politique et du technique, le lieu où s'élabore la cohérence des projets, où se garantit le respect du sens donné aux actions.

➤ Missions du Siège social

- ▶ Mettre en œuvre le projet associatif et mener sous l'autorité des instances dirigeantes de l'Association les travaux nécessaires à son élaboration ou son actualisation.
- ▶ Participer, à partir d'une expertise reposant sur l'intervention sociale menée par les établissements et services, aux réflexions sur les politiques publiques et à leur mise en œuvre.
- ▶ Contribuer à apporter des réponses à la commande sociale.
- ▶ Adapter les prestations à l'évolution des besoins par l'actualisation des projets d'établissements et services.
- ▶ Veiller à l'efficacité des systèmes d'informations auprès des établissements et services.
- ▶ Réaliser des prestations de services pour les structures qu'elle gère.
- ▶ Organiser les modalités des procédures de contrôles permanents de gestion interne avec des tableaux de bord.

II-1.1. LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

« La gouvernance associative est l'ensemble des procédures permettant d'assurer le pilotage de l'organisation de l'association avec l'ensemble des parties prenantes, à partir du projet associatif ».

La loi du 1^{er} juillet 1901 laisse toute latitude aux associations pour fixer leur fonctionnement.

La nature et le rôle des instances, ainsi que le mode de nomination des dirigeants sont librement organisés dans les statuts et, le cas échéant, le règlement général.

L'organisation la plus courante s'articule autour de trois organes : l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau.

Le conseil d'administration assure le bon fonctionnement de l'Association et applique les décisions prises au cours de l'assemblée générale.



Présidence



Jean-Yves CHEMIN
PRÉSIDENT

Bureau



Bruno DAL PALU
VICE-PRÉSIDENT
Président CSE



Joëlle SÉRIGNAN
VICE-PRÉSIDENTE
Référénte MECS Le
Moulin du Vaisseau



Daniel PIGEON
SECRÉTAIRE
Référént informatique/
Pôle soutien familial



Jean-Jacques CRAY
TRÉSORIER



Bernard PINGON
TRÉSORIER ADJOINT
Référént DAF



Kamel BENBOUGUERRA
SECRÉTAIRE ADJOINT
Référént
MECS Les Sources

Conseil d'administration



Denis VOYANT
Administrateur



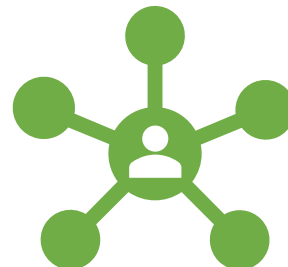
Aimé MONTAL
Administrateur
Référént
MECS La Verdière



Jacqueline COLIN
Administratrice

II-1.2. LA DIRECTION GÉNÉRALE

En 2023,
1^{er} semestre

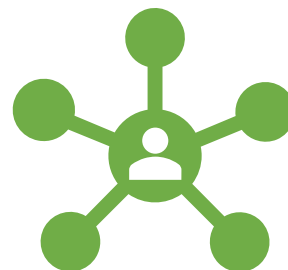


- ▶ présentation des vœux dans les structures et antennes du Président et directeur général
- ▶ Élections professionnelles, 2nd tour
- ▶ Recrutement chef de service MECS les Sources
- ▶ Formation dialogue social
- ▶ PPI nouvelle MECS La Verdière
- ▶ Suivi des différentes commissions d'enquête jusqu'à juillet
- ▶ Réponse appel à projet Sapsad
- ▶ Mise en place d'un groupe hébergement collectif
- ▶ Inauguration d'un local à l'Isle-sur-la-Sorgue
- ▶ Reprise travail charte informatique
- ▶ Mise en place de rencontres avec les élus des villes
- ▶ Projet de service SIE
- ▶ Inauguration Beau site Bollène avec la Prévention spécialisée
- ▶ Recrutements directeur PSE et directeur PSJ : entretiens et commissions recrutements
- ▶ Séminaire cadres
- ▶ Prise de poste Laïla NABIH directrice pôle socio judiciaire
- ▶ Bilans d'activité des structures, comptes administratifs ; Conseil d'administration validant
- ▶ Habilitation SIE
- ▶ Reprise livret d'accueil SIE
- ▶ Préparation AG
- ▶ Inauguration local Sapsad Avignon
- ▶ Reprise dossier PIC
- ▶ Finalisation dossier ERPE
- ▶ Appel d'offres nouvelle MECS la Verdière

Tout au long de l'année

- Schéma départemental CD84
- Rencontres syndicats, élus CSE
- RDV CD84, DTPJJ, DDETS, CAF, mairies, élus, tribunal, partenaires

En 2023,
2^e semestre



- ▶ Assemblée générale et rapports d'activité associatif
- ▶ Entretiens professionnels
- ▶ Séminaire des administrateurs
- ▶ Dialogue de gestion CD84
- ▶ Mise en place travaux siège
- ▶ Mise à jour plaquette associative
- ▶ Visite conformité Sapsad
- ▶ Préparation journée associative
- ▶ Rencontres dossier ERPE et Médiation familiale
- ▶ Accords collectifs Égalité Hommes-Femmes et Formation
- ▶ Travail DUD
- ▶ Lancement des invitations de la journée associative / Journée associative
- ▶ Accueil Mélanie FABRE directrice SPST
- ▶ Suivi billetterie JO
- ▶ Organisation séminaire rentrée codir
- ▶ Lancement travaux MJPM
- ▶ Formation obligatoire HSCT
- ▶ Travail dossier archives
- ▶ Présentation et validation des budgets prévisionnel en CA d'octobre
- ▶ Évaluation externe Sapsad
- ▶ Invitation pose de la 1^{re} pierre de la future MECS la Verdière
- ▶ DUERP
- ▶ Mise en place commission éco responsable
- ▶ Mise en place fil actu ADVSEA
- ▶ Préparation journées d'études 2024
- ▶ Fêtes de fin d'année : visites dans les MECS
- ▶ Reprise cartes juridiques et guide des procédures
- ▶

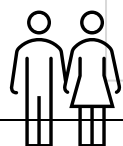
Tout au long de l'année

- Conseils d'administration, Bureaux, Codir, équipe siège
- Dossiers construction nouvelle MECS la Verdière, gestion informatique
- Suivis mises à jour site, réseaux sociaux

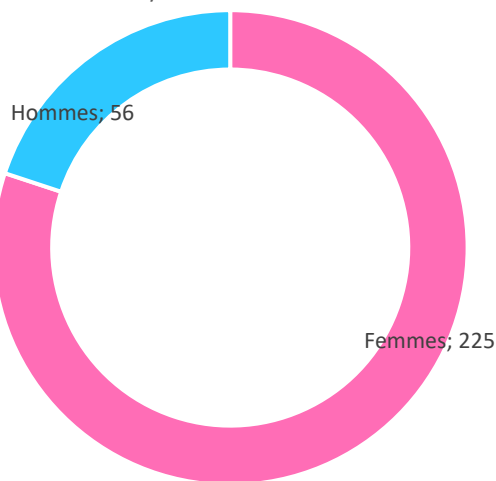
II-1.3. LES RESSOURCES HUMAINES

➤ Parité homme/femme

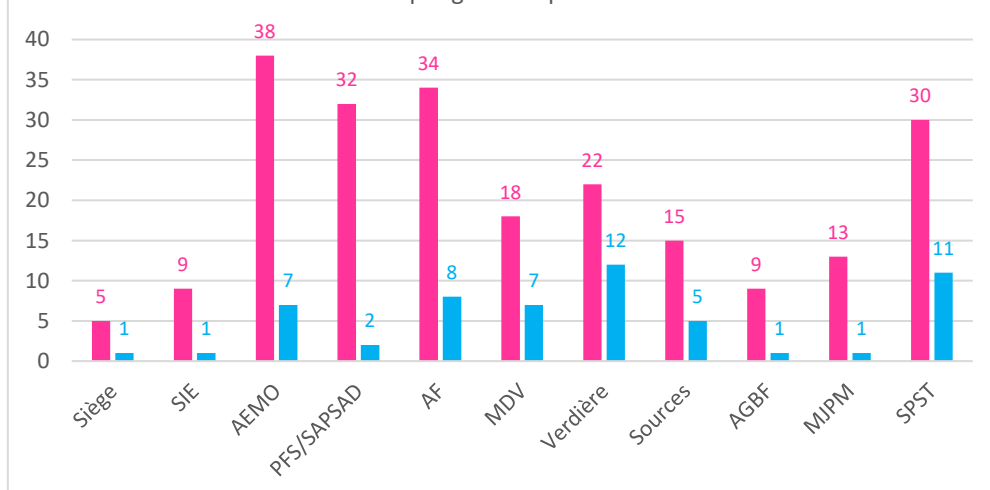
L'ADVSEA compte 79 % de femmes pour 21 % d'hommes.



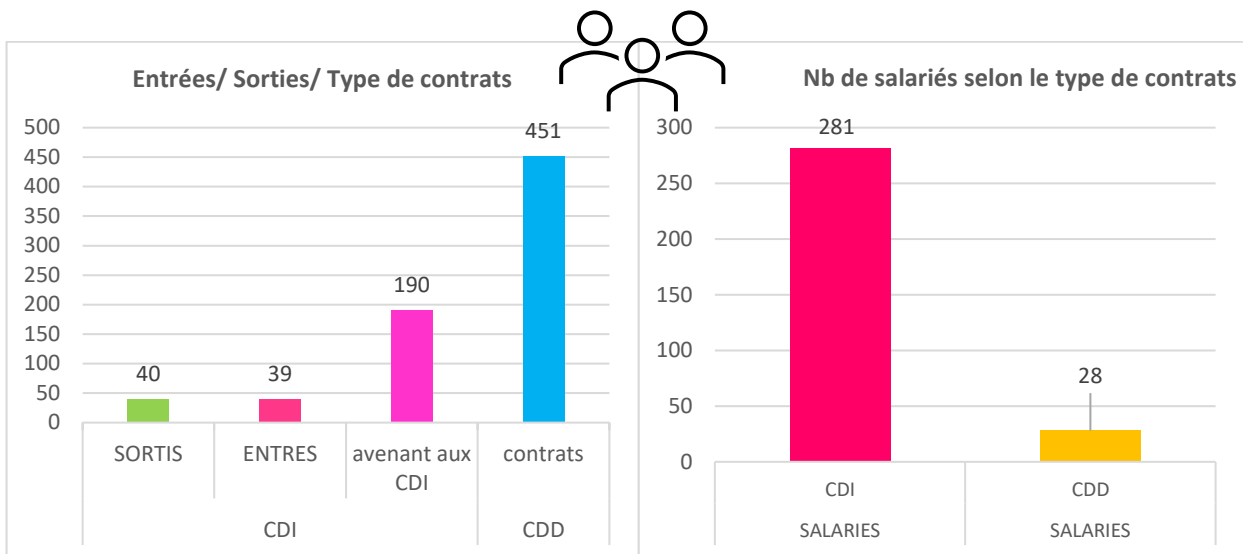
Hommes / Femmes à l'ADVSEA



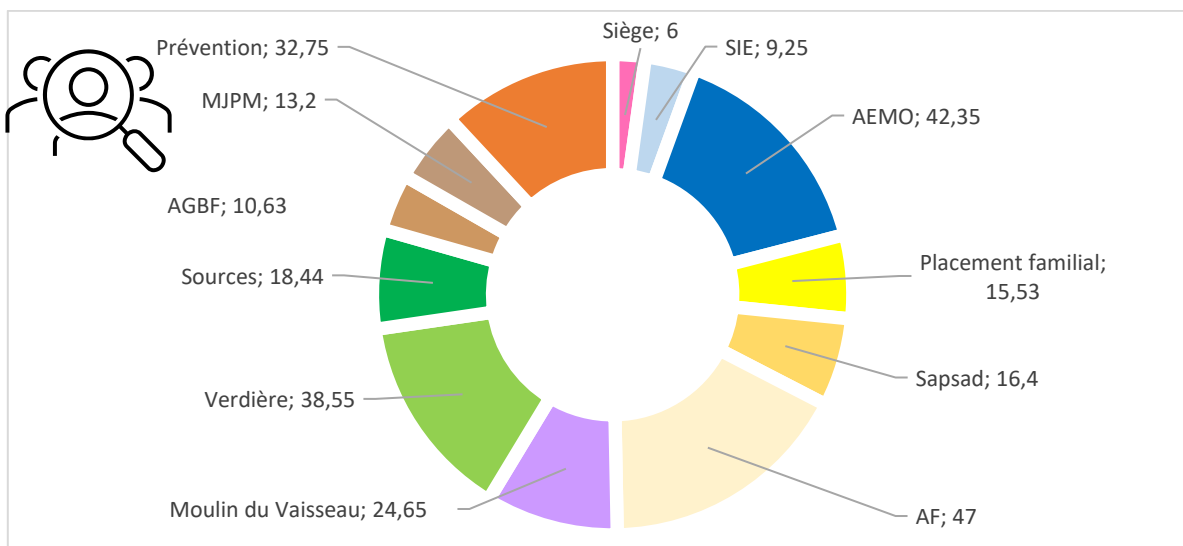
Salariés par genre et par structure



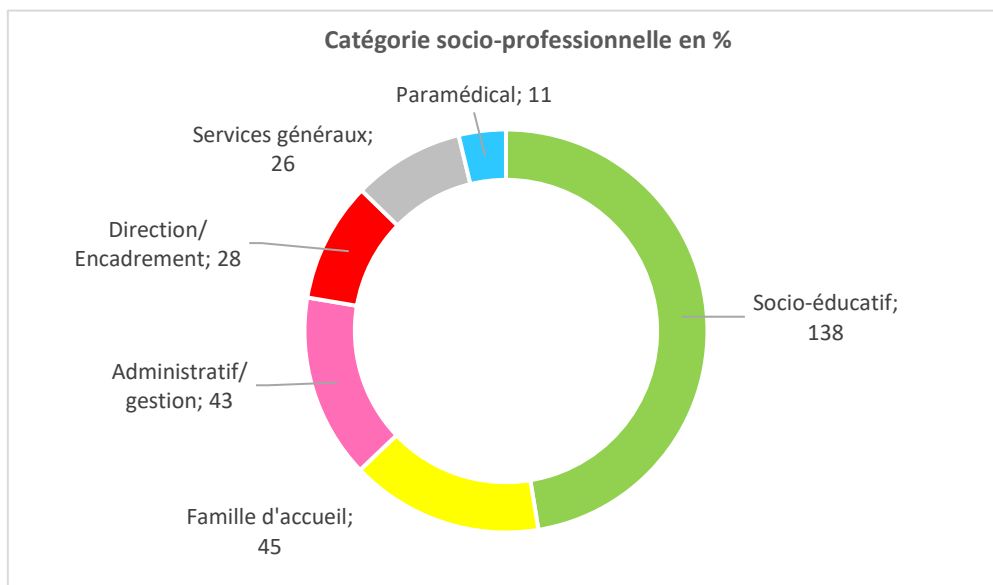
➤ Les effectifs



ETP MOYEN ANNUEL PAR STRUCTURE



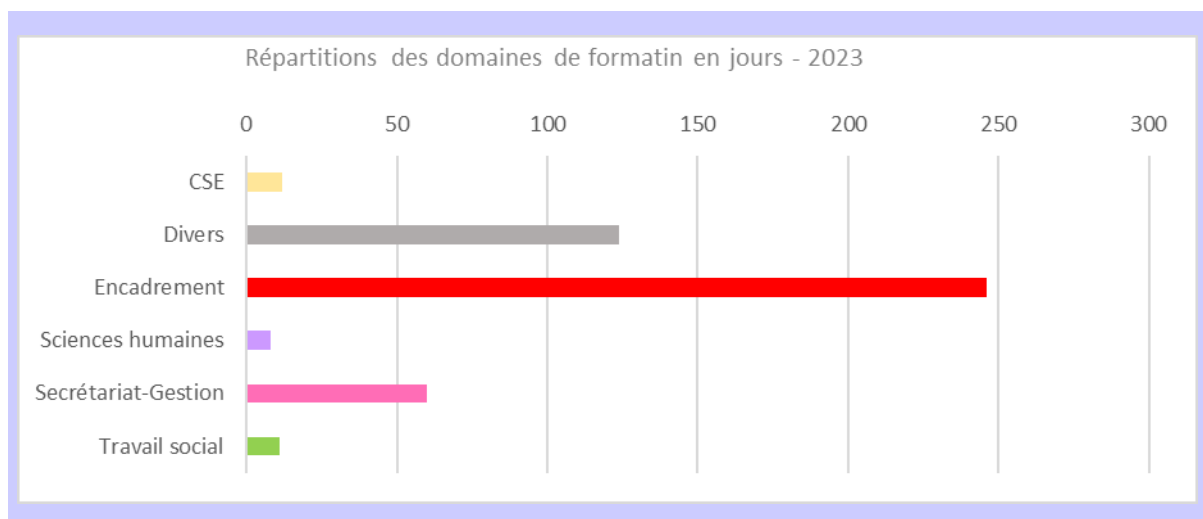
Catégorie socio-professionnelle en %



➤ La formation



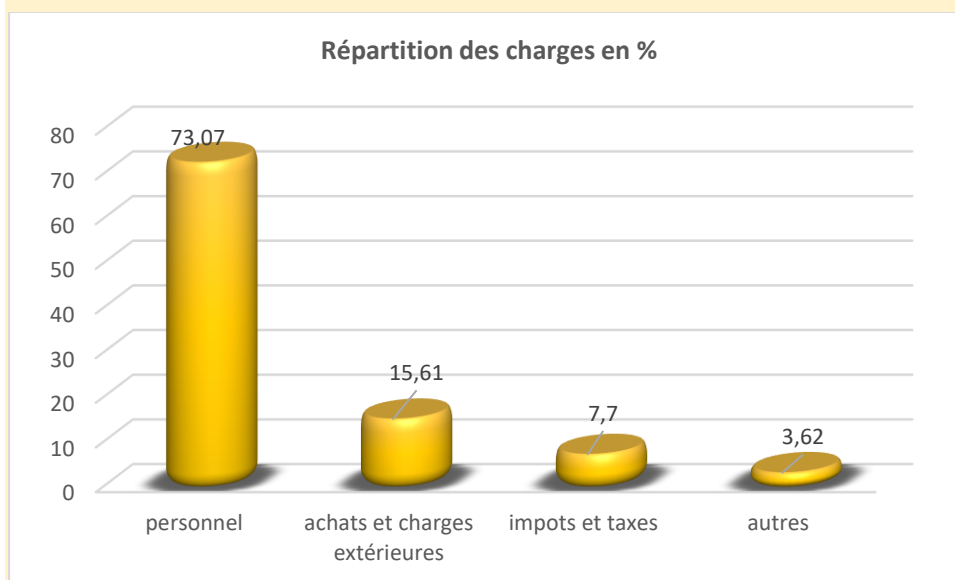
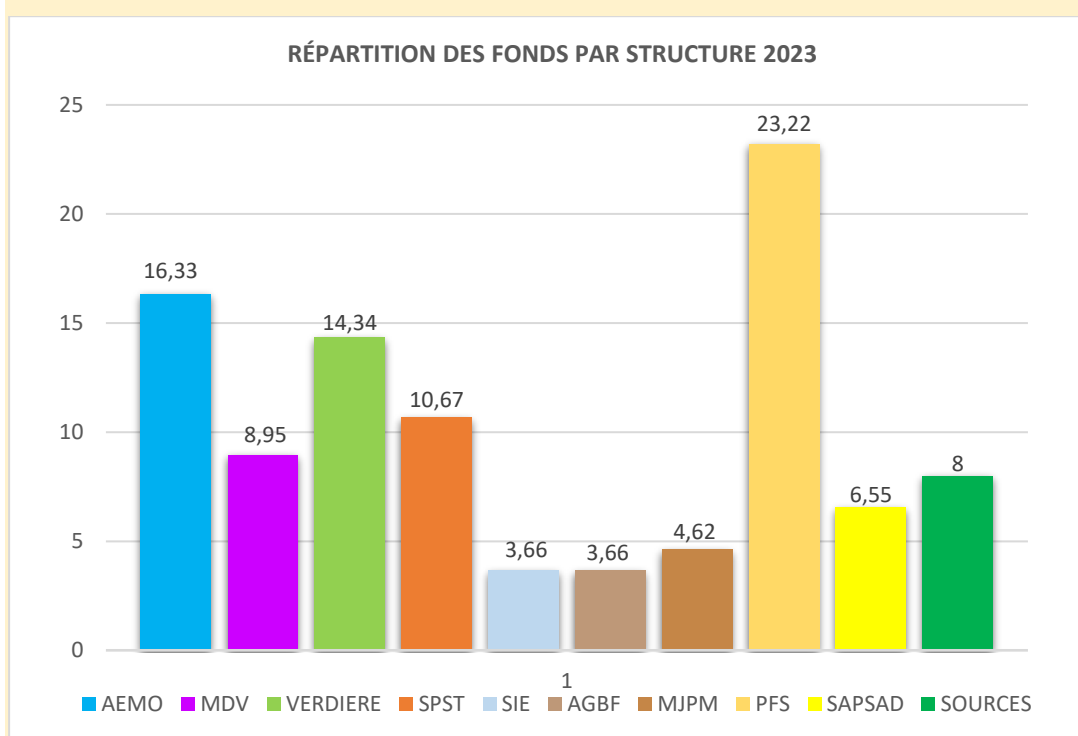
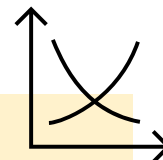
€ consacrés à la formation	130 387,58 €
H consacrées à la formation	4 885,58
Nb de personnes	281



II-1.4. LA DIRECTION FINANCIÈRE

17 118 242 € représentent les produits d'exploitation alloués par nos principaux financeurs - Conseil départemental de Vaucluse, Protection Judiciaire de la Jeunesse, DDETS, CAF 84.

➤ La répartition des fonds par structure en %



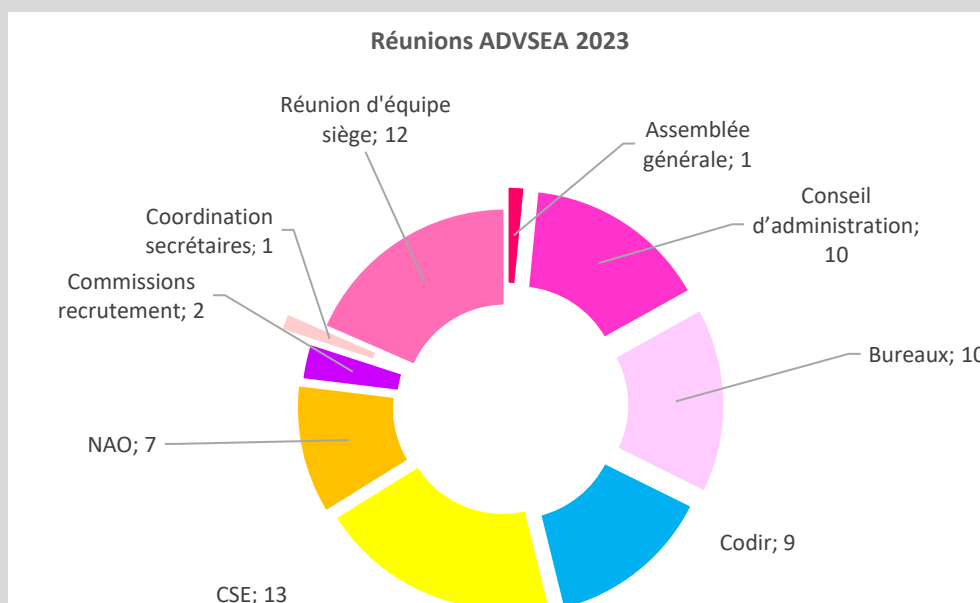
➤ Activité financière annuelle et temps forts

Administration et finances

- Comptes administratifs 2022, affectation du résultat 2022
- Budgets prévisionnels 2024
- Investissements 2024
- Déploiement informatique

II-1.5. LES INSTANCES DE TRAVAIL EN 2023

Assemblée générale		Réunion annuelle (validation rapport d'activité, financier, CAC, situations des administrateurs et approbation des cotisations)	1 réunion en présence des administrateurs, direction générale, directeurs, CSE, chefs de service et ATC le 03/06/2024 à 17h00.
Conseils d'administration		Réunion mensuelle cette année, sur demande du président et/ou DG (validation, délibération, cooptation...) composée des administrateurs, CSE, Siège et directeurs le cas échéant.	10 réunions du Conseil d'administration en 2023.
Bureaux		Habituellement réunion sur demande du président ; cette les Bureaux auront été mensuels en alternance avec les CA.	10 réunions du Bureau en 2023.
Codir		Instance mensuelle avec ordre du jour et relevé de décisions transmis aux directeurs.	7 réunions dont une sur la journée et 2 en séminaire avec les chefs de service en 2023.
Réunions directeurs/ DG		Instance convoquée sur demande du DG réunissant individuellement directeurs et DG.	Généralement tenue après un Codir en fonction de l'actualité.
CSE		Réunion mensuelle, généralement le matin.	13 réunions en 2023.
NAO		Réunion de négociation entre les organismes syndicaux et l'employeur.	7 réunions en 2023.
Commissions recrutement		Commission composée d'un groupe d'administrateur afin de procéder au recrutement de cadre de direction.	2 commissions recrutement en 2023 : poste direction PSE et poste direction PSJ.
Réunion équipe siège		Réunion mise en place à l'arrivée du DG en sept. d'une récurrence de 15 jours environ réunissant tout le personnel du siège.	12 réunions équipes siège en 2023.
Coordination secrétariats direction		Réunion annuelle ou biannuelle, de toutes les secrétaires de direction et d'établissement.	Novembre 2023

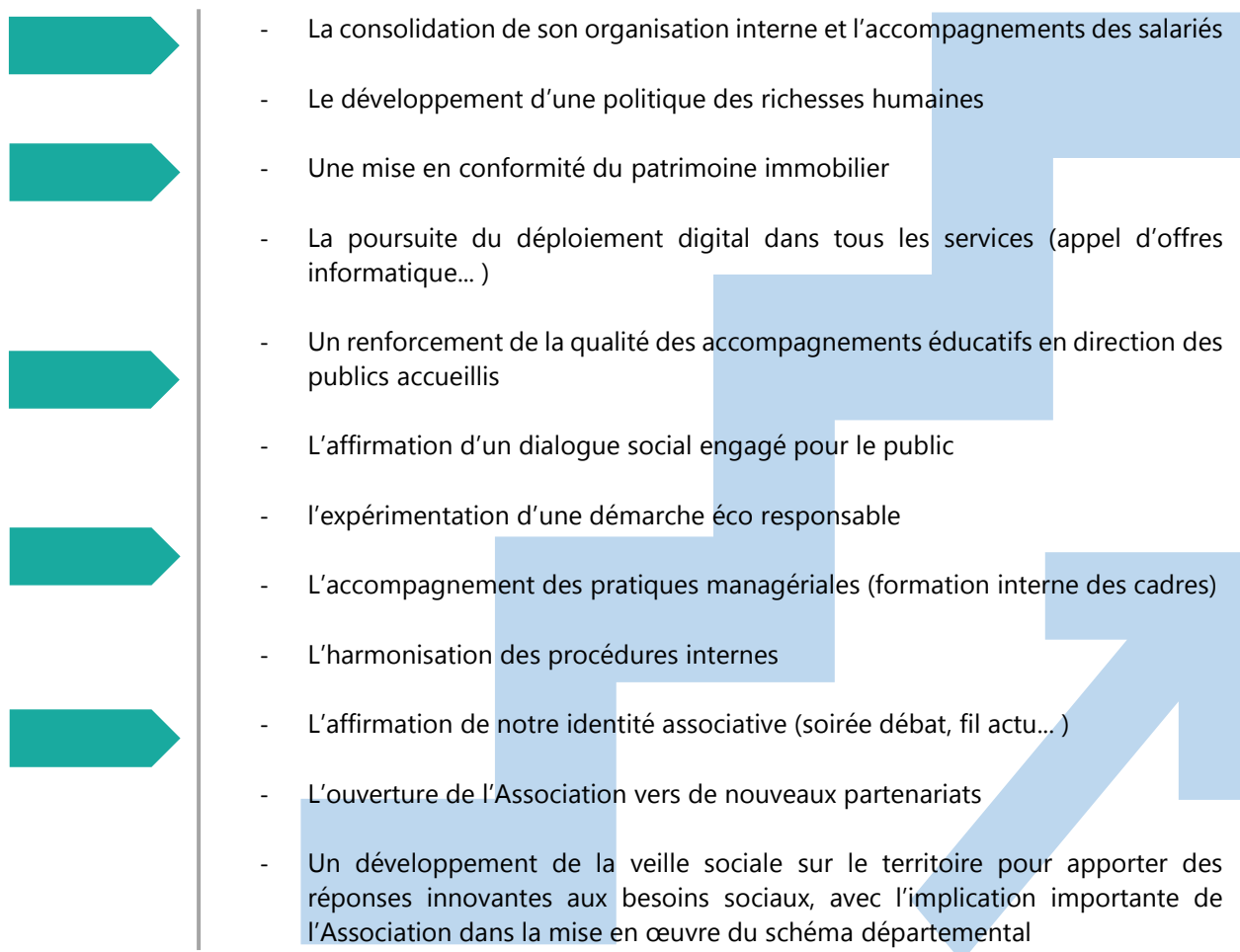




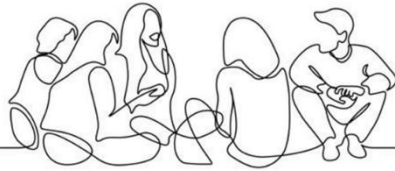
II.2. PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 sera une année de consolidation et d'action pour les équipes de l'Association. À travers l'élaboration d'un projet de développement partagé avec les parties prenantes, l'ADVSEA affirmera ses valeurs et son expertise sur le territoire auprès des politiques publiques.

Plusieurs objectifs sont attendus pour 2024 :

- 
- La consolidation de son organisation interne et l'accompagnements des salariés
 - Le développement d'une politique des richesses humaines
 - Une mise en conformité du patrimoine immobilier
 - La poursuite du déploiement digital dans tous les services (appel d'offres informatique...)
 - Un renforcement de la qualité des accompagnements éducatifs en direction des publics accueillis
 - L'affirmation d'un dialogue social engagé pour le public
 - l'expérimentation d'une démarche éco responsable
 - L'accompagnement des pratiques managériales (formation interne des cadres)
 - L'harmonisation des procédures internes
 - L'affirmation de notre identité associative (soirée débat, fil actu...)
 - L'ouverture de l'Association vers de nouveaux partenariats
 - Un développement de la veille sociale sur le territoire pour apporter des réponses innovantes aux besoins sociaux, avec l'implication importante de l'Association dans la mise en œuvre du schéma départemental

De l'action à la réflexion, l'ADVSEA affirmera une posture engagée et qualitative en lien étroit avec les politiques publiques et les collectivités territoriales.



III- ACTIVITÉ DES STRUCTURES | 2023



➤ Les structures et leur activité en chiffres

➤ L'activité des structures présentée sous forme de fiches recensant :

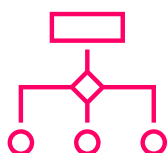
- l'identification du service ou établissement,
- sa structure architecturale,
- sa mission,
- les types de prises en charge,
- son objectif,
- son organigramme

➤ Dans un deuxième temps l'activité N-1, à savoir :

- les chiffres clés de l'année,
- les faits notables,
- les réalisations.

➤ Les perspectives

➤ Les « tranches de vies » ou activités en images dans les établissements le cas échéant

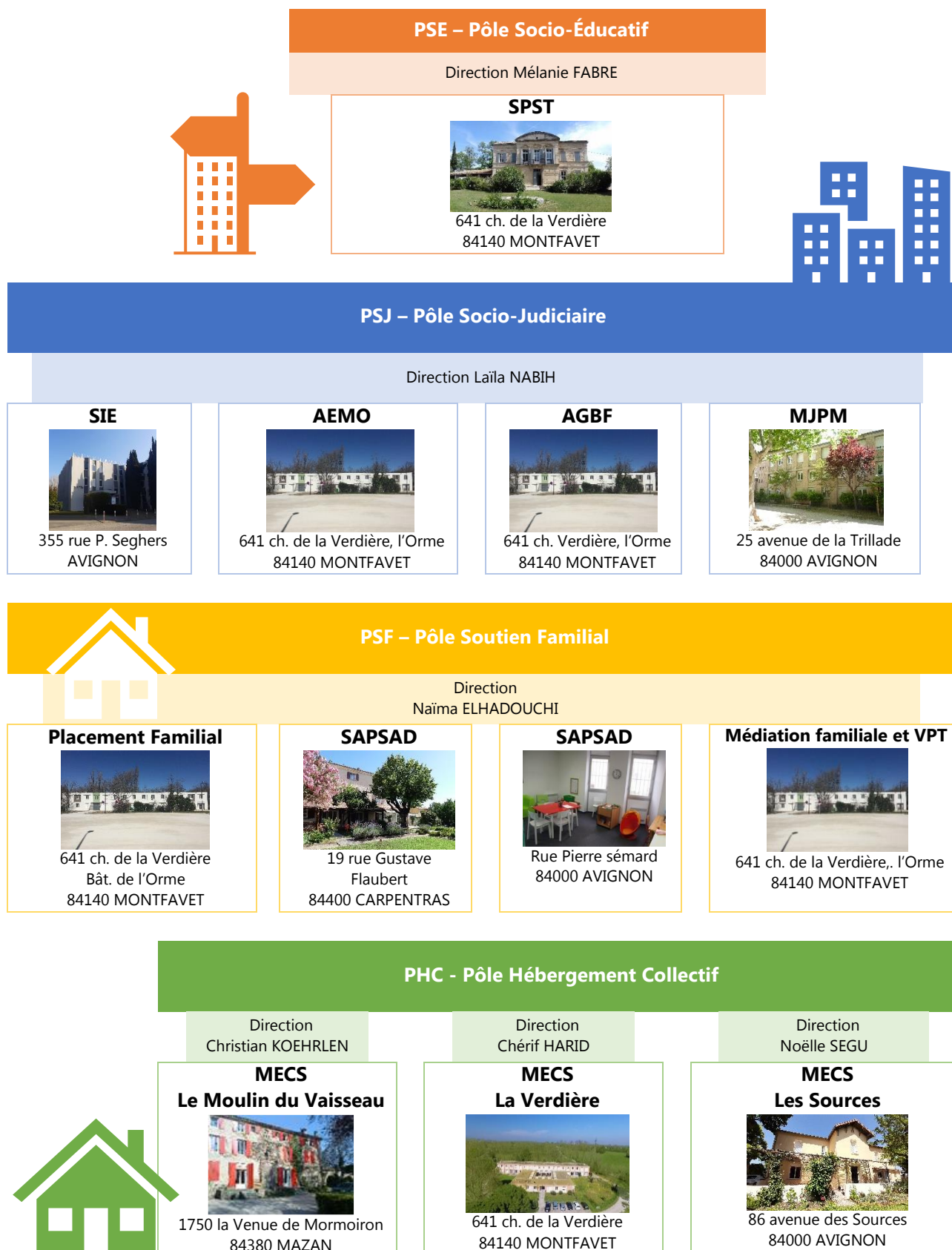


L'organigramme de la structure intègre la fiche afin d'avoir une lecture juridique, éducative et RH de chaque service et établissement.

Nous présentons les structures par pôle :

- Pôle Socio-Judiciaire (SIE, AEMO, AGBF, MJPM),
- Pôle Soutien Familial (Placement familial spécialisé, Sapsad et VPT),
- Pôle Hébergement Collectif (MECS le Moulin du Vaisseau, MECS la Verdière, Foyer les Sources),
- Pôle Socio-Éducatif (Service de Prévention Spécialisée Territorialisée).

III.1. PHOTOGRAPHIE DES STRUCTURES

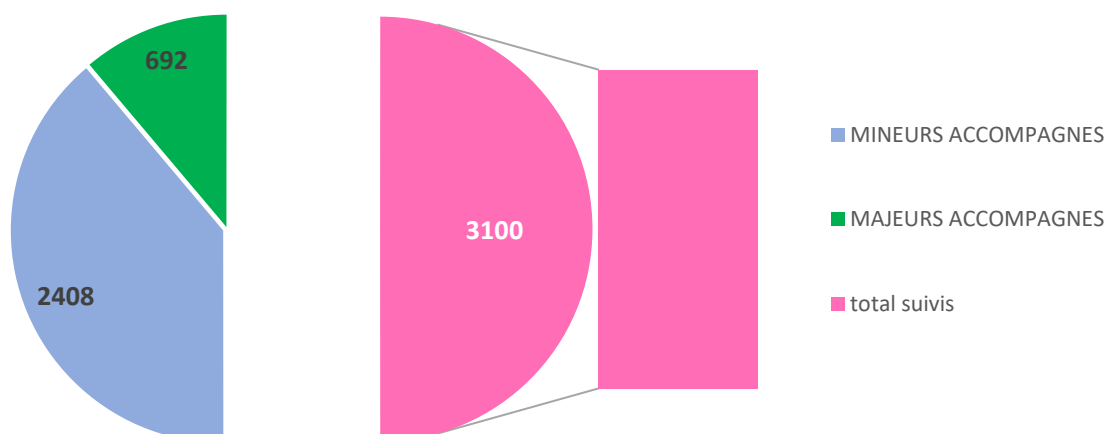


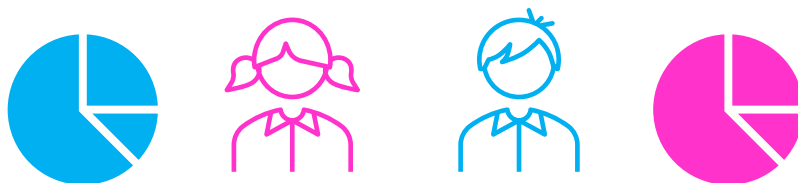
III.2. LES STRUCTURES EN CHIFFRES



ETS & SCES	MINEURS ACCOMPAGNES EN 2023			MAJEURS ACCOMPAGNES EN 2023		
	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL
SIE	83	69	152			
AEMO	542	628	1170			
AGBF	222	213	435			
SAPSAD	26	41	67			
Placement Familial Spécialisé	36	50	86	1	1	2
MECS le Moulin du Vaisseau	13	10	23			
MECS la Verdière	26	21	47			
MECS les Sources	5	4	9	9	8	17
Prévention Spécialisée Territ.	104	201	305	142	181	323
MJPM			0	163	184	347
VPT	65	49	114			
TOTAL	1 122	1 286	2 408	315	374	692

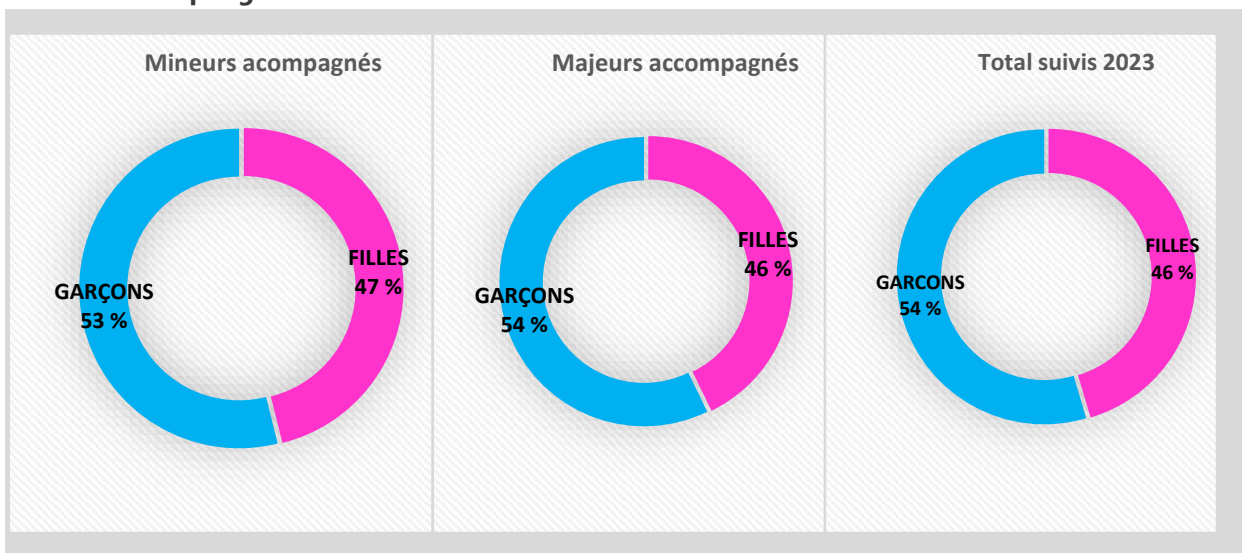
Nombre total de suivis en 2023





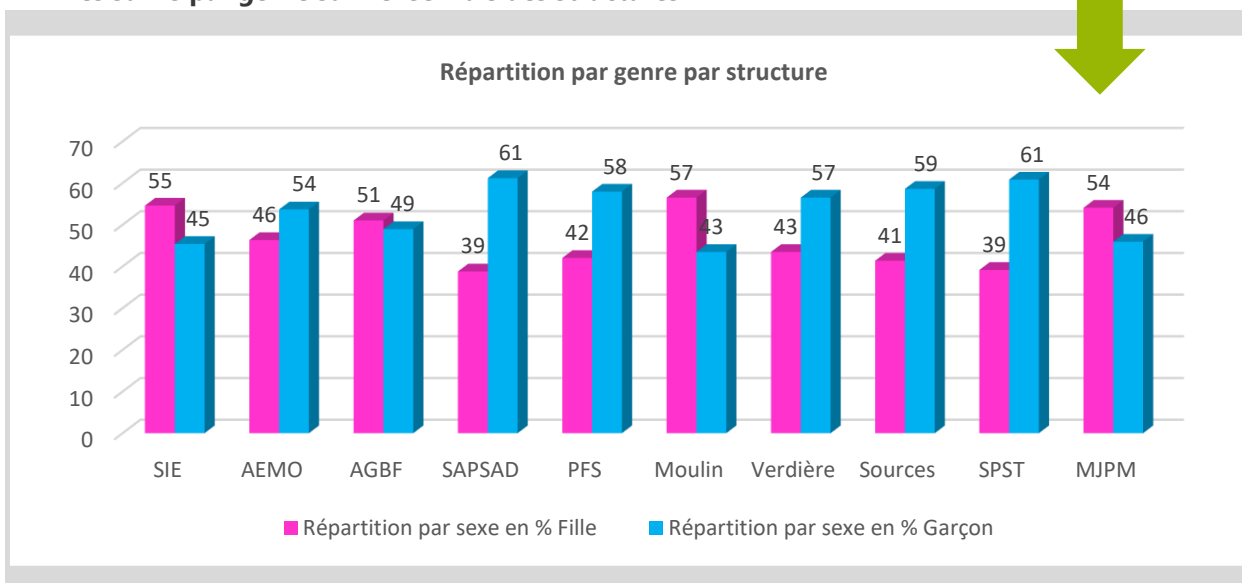
Des filles et des garçons !

Les suivis par genre sur l'ensemble des structures



Les 3 graphiques ci-dessus laissent apparaître un pourcentage supérieur de garçons mineurs accompagnés au cours de l'année 2023. Le constat est le même concernant les majeurs. Sur l'ensemble des suivis, mineurs et majeurs, le pourcentage de garçons est de fait supérieur.

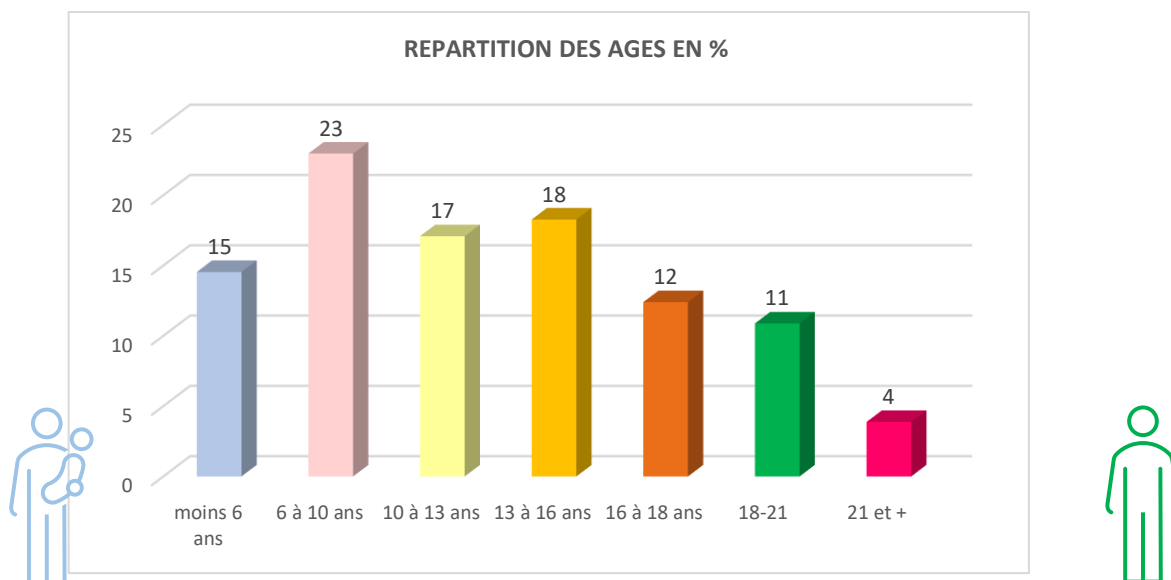
Les suivis par genre sur l'ensemble des structures



La tendance a changé cette année, c'est au SIE, au Moulin et au MJPM que le suivi des filles est supérieur, alors que l'an dernier c'était aux Sources, à la Verdière et à l'AGBF. On constate toujours un suivi supérieur, dans l'ensemble, de garçons, ce qui confirme les graphiques « Mineurs accompagnés » et « Total suivis » ci-dessus.



Les âges



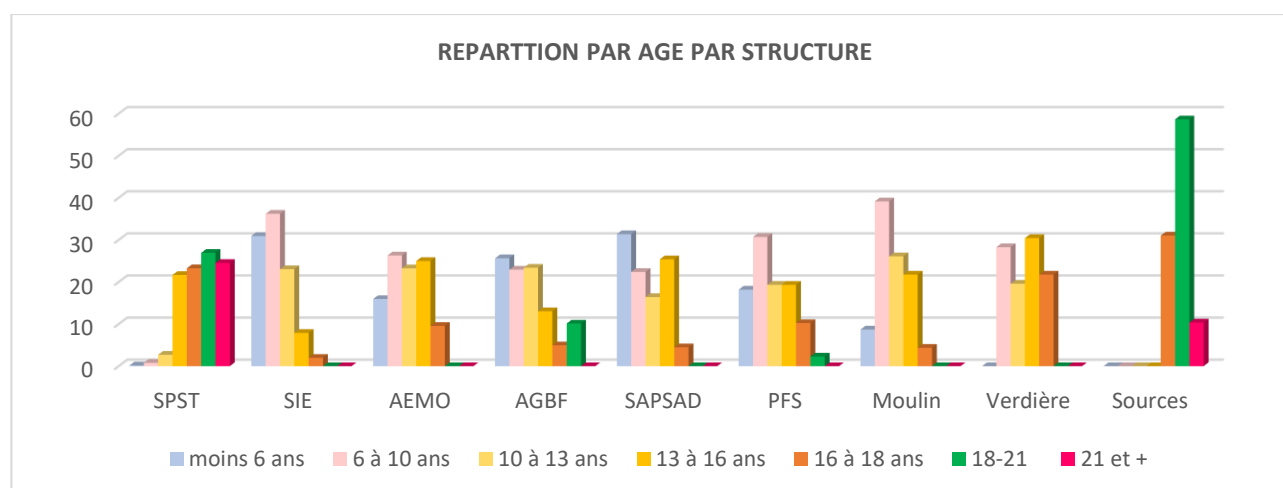
On constate un important, et majoritaire, pourcentage de la tranche des 6-10 ans (23 %), suivi des 13-16 ans (18 %), puis 10-13 ans pour 17 %, **l'enfance à l'adolescence**.

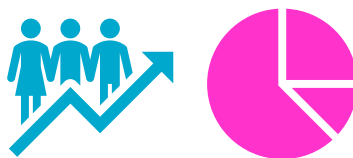
La petite enfance (moins de 6 ans) représente 15 % du total des suivis.

La « pré »majorité (16-18 ans), et les jeunes majeurs (18-21), sont suivis à hauteur de 23 (12 + 11 %).

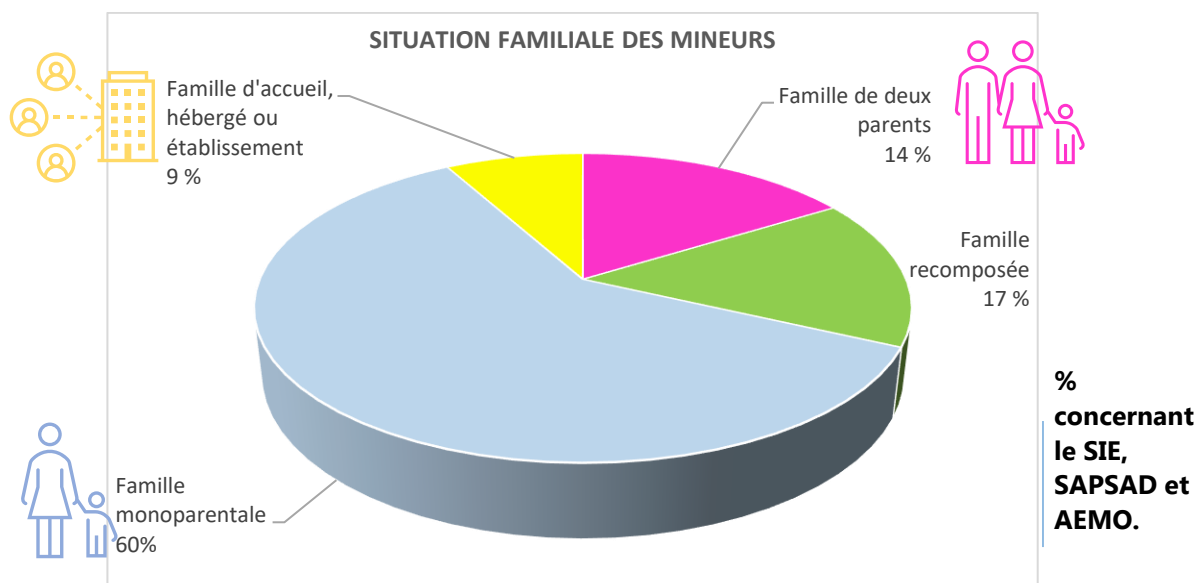
4 % de majeurs de + de 21 ans sont suivis cette année soit une hausse importante par rapport à l'an dernier, pratiquement 6 fois plus.

Le graphique ci-dessous vient confirmer ces données, en Prévention et à la MECS Les Sources.





Les familles



Dans quelle type de famille vivent les mineurs suivis ?

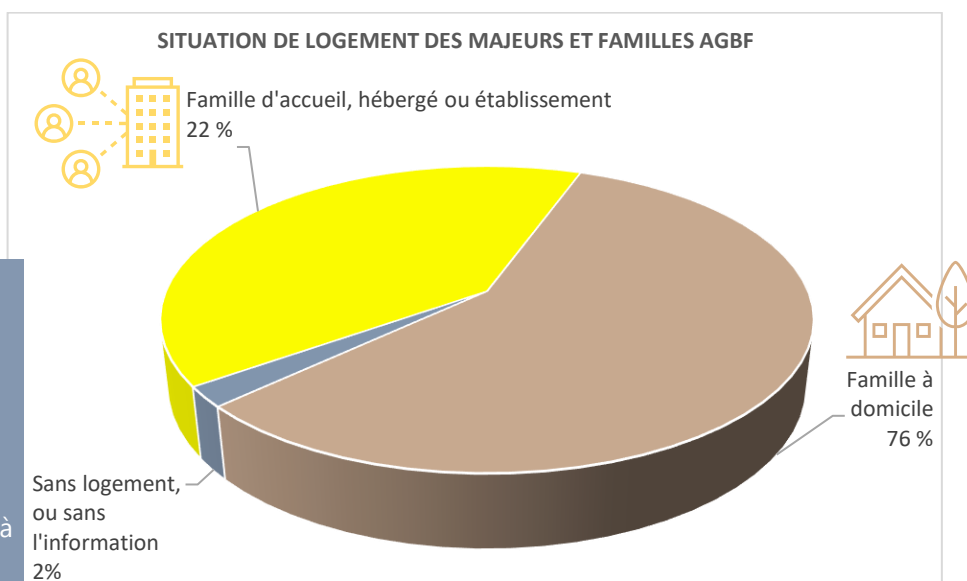
Nous pouvons constater à la lecture de ce graphique que les enfants vivent pour la grande majorité dans des familles monoparentales pour 60 % d'entre eux.

les mineurs font partie de familles composées de deux parents pour 14 % d'entre eux (18 % l'an dernier) ou recomposées pour 17 % (16 % en 2022).

9 % des suivis sont en famille d'accueil, hébergés chez un tiers ou en établissement (6 % en 2022). Quelques changements par rapport à 2022.

% concernant le MJPM et l'AGBF.

les 2 % concernent des familles sans logement ou qui n'ont pas donné l'information de l'endroit où elles vivent, certaines étant récalcitrantes à la mesure.



Où vivent les familles et majeurs suivis par les services de MJPM et AGBF ?

Les majeurs suivis vivent principalement à leur domicile pour 58 % (76 % l'an dernier), contre 40 % en famille d'accueil, hébergés chez un tiers ou en établissement (40 % en 2022).



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

III.3.

PREVENTION SPÉCIALISÉE TERRITORIALISÉE

PÔLE SOCIO-ÉDUCATIF

2023



PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

➤ Identification du service

AUTORISATION Conseil départemental	NOMBRE D'ETP 32,75
OUVERTURE continue	PUBLIC : Mineurs, jeunes majeurs, familles

Premier agrément préfectoral « Service de Prévention » le 18 mai 1973, mission de prévention socio-éducative dans le quartier de Monclar Sud plus une mission intervention auprès de la population gitane.

Le 05 avril 1984, loi sur la décentralisation et premier redéploiement sur le département, les missions s'élargissent sur le territoire.

En 1987-1988 le service s'installe sur le site de la Verdière.

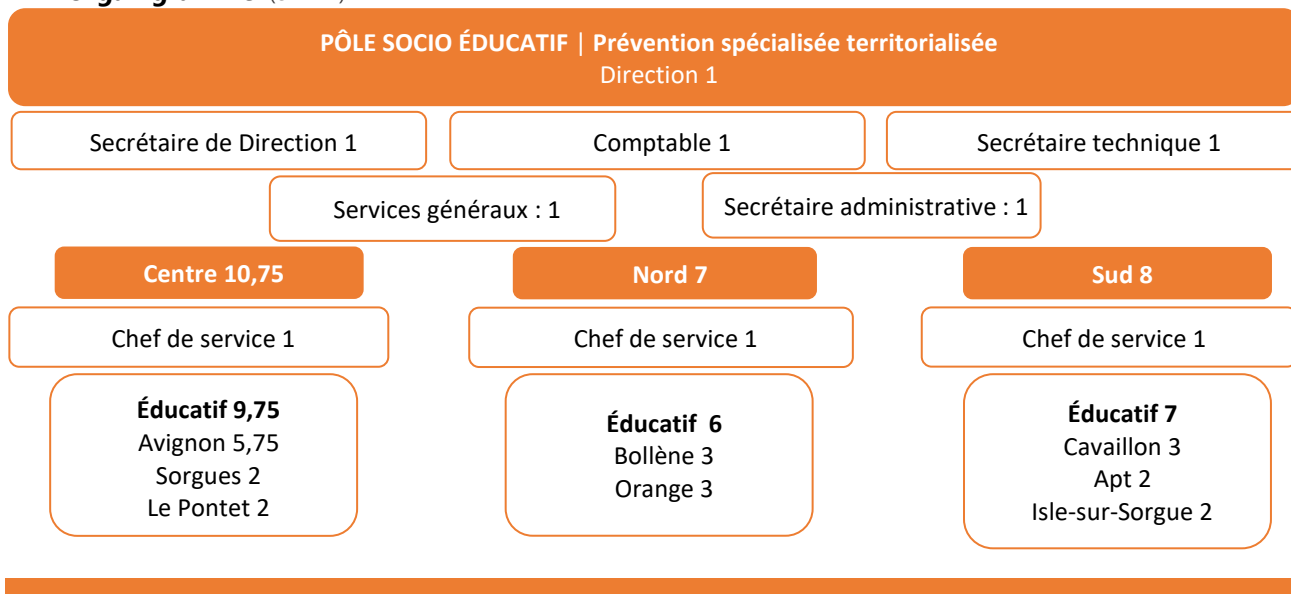
En 1991 première convention avec le Conseil Général du Vaucluse, suivie du déploiement en 2002 lors duquel le service deviendra « Prévention spécialisée territorialisée », ce qui entrainera augmentation conséquente du personnel.

➤ Structure architecturale



Le siège du service de Prévention est installé à Montfavet, sur le site de la Verdière, parc boisé de 6 hectares.
Le service est territorialisé et intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse dans 8 communes du sud au nord du département :
- Apt, Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue, Avignon, le Pontet, Sorgues, Bollène et Orange.
Chaque commune bénéficie de locaux qui sont implantés sur plusieurs territoires

➤ Organigramme (en ETP)



➤ Mission et types de prises en charge

Les missions du service de prévention sont inscrites dans le code de l'action sociale et des familles et s'inscrivent dans le cadre de la protection de l'enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma départemental.

Le service exerce une mission éducative en direction des jeunes âgés de 11-24 ans, visant à « *Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, ..., prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles* ».

Le type d'accompagnement est, dans le cadre d'un mandat global territorial (conventionné par le CD84), une démarche éducative visant à « *aller vers* » les jeunes, sur leurs lieux de vie et à susciter leur adhésion à une offre d'accompagnement éducatif.

Les projets éducatifs s'exercent par la mise en synergie de quatre modes d'intervention en direction des jeunes :

- La présence sociale : travail de rue, permanences dans un local, chez des partenaires...
- Les accompagnements éducatifs individualisés
- Les actions collectives : chantiers éducatifs, actions d'utilité sociale, ateliers éducatifs, camps, sorties...
- Les actions partenariales de Développement Social Local : évènements, manifestations locales

L'action éducative est à la fois individuelle et collective dans la mesure où elle mobilise le jeune mais aussi son entourage.

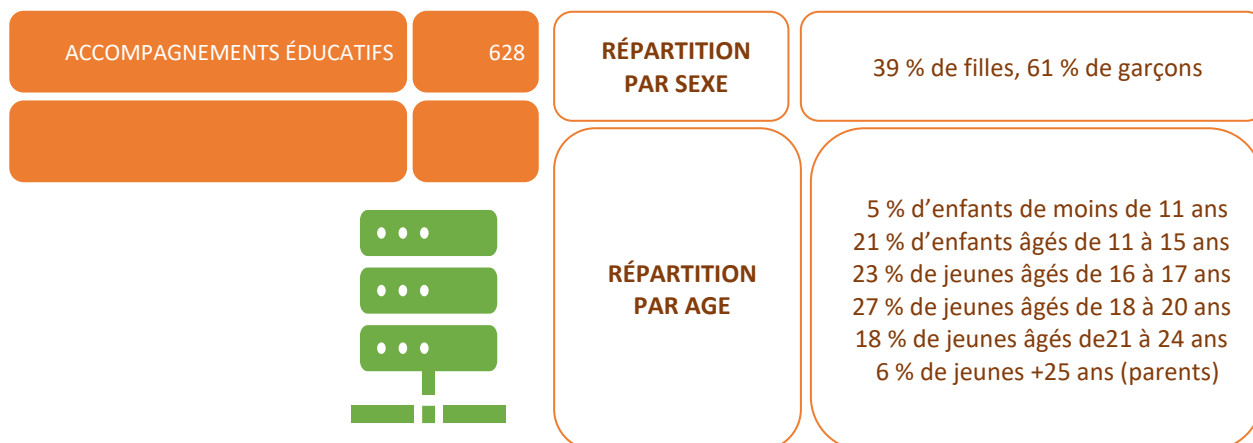
➤ Objectif du service

Convention 2018-2020
(CD84/SPST art. 1-p2)

Prolongée du
1^{er}/01/2021 au 30/06/2021
puis nouvelle convention du
01/07/2021 au 21/06/2022

- Prévenir le décrochage et la rupture scolaire
- Contribuer à la prévention de la délinquance
- Appréhender les problématiques de santé dont les conduites addictives
- Traiter les problématiques de marginalisation et d'inadaptation sociale dont les décrocheurs de l'ASE.

➤ Chiffres clés



➤ Enjeux et perspectives

A l'heure où la rédaction de ce rapport d'activité se finalise, nous venons d'être informés de la cessation de notre activité sur les territoires du secteur Sud, à savoir les communes de Cavaillon, Apt et l'Isle-sur-la-Sorgue. Cette année 2024 sera donc en partie occupée à la gestion de cette situation : finaliser les accompagnements en cours, passer les relais aux partenaires, régler les questions logistiques et accompagner les salariés et salariées concernés.

Cette décision va impacter l'organisation et la dynamique impulsée au niveau du service et nécessitera de s'adapter à cette nouvelle configuration.

Les travaux projetés fin 2023 seront néanmoins poursuivis :

- Projet de formation sur la posture éducative en prévention spécialisée qui viendra soutenir le besoin d'harmonisation des pratiques et de réflexion autour de notre identité de service.
- Mise en place d'un accompagnement des salariés souhaitant se lancer dans une démarche de VAE
- Mise en œuvre de groupes de travail sur l'utilisation du logiciel Traject pour affiner le recueil et l'exploitation des données relatives à l'activité
- Poursuite de la réorganisation de l'équipe administrative : redéfinition des postes de chacune pour une meilleure organisation et communication interne

La stabilisation des équipes et l'accompagnement des salariés dans le développement et la valorisation de leurs compétences restera un enjeu fort pour garantir la cohésion des équipes et la qualité de nos interventions.

Le développement et l'animation du partenariat reste également un axe de travail majeur :

- Poursuite des rencontres régulières et des collaborations étroites avec nos partenaires institutionnels principaux : EDeS, PJJ, Éducation nationale
- Développement de notre réseau partenarial autour des questions de santé notamment les questions de santé mentale et les relations affectives et sexuelles / violences sexuelles dont la prostitution
- Réactivation du partenariat avec les bailleurs sociaux pour développer des actions autour du développement social local, sous forme notamment de chantiers éducatifs

Une attention particulière sera accordée aux jeunes en situation de particulière vulnérabilité :

- Publics féminins
- Jeunes en situation de handicap
- Jeunes victimes ou auteurs de violence
- Jeunes bénéficiant ou ayant bénéficié d'une mesure de protection



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

III.4. **SIE** – SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE

2023



SIE – SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE



Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Justice

NOMBRE DE POSTES ETP 9,25

MESURES | 149 MJIE – 225 mineurs

PUBLIC | 0-18 ans

Le service des Enquêtes Sociales a été créé en 1936, dès la création du « Comité de Défense et de Protection de l'Enfance en danger moral ».

Suite à la circulaire d'orientation relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative du 31 décembre 2010 dont l'objectif recherché est l'amélioration de la qualité des investigations dans l'intérêt des mineurs et de leurs familles au service de la qualité de la réponse de la justice des mineurs, la transformation du Service d'Enquêtes Sociales s'est avérée obligatoire. Un appel à projet a été diffusé auquel l'ADVSEA a répondu en présentant la création d'un service d'Investigation Éducative.

L'Association a reçu un avis favorable de la DTPJJ suite à la commission du 04 juillet 2012. Le Service du SIE a été autorisé le 20 septembre 2012, puis habilité le 22 mars 2017.

En 2021 le service a répondu à un appel à projet augmentant la capacité de mesures ; celui-ci a reçu une réponse favorable en janvier 2022. La capacité du service est ainsi passée de 125 à 175 mineurs

En 2023, suite à la désignation accrue du service par les juges des enfants, la DIR et la DT PJJ ont acté une augmentation de capacité de 50 mineurs supplémentaires portant la capacité du SIE à 225 mineurs.



Structure architecturale



Le service occupe des locaux au 1^{er} étage d'un immeuble situé dans le Centre d'Affaires Cap-Sud à Avignon, très accessible par les usagers grâce à la desserte de lignes de bus et du tram, ainsi que des facilités de stationnement.



Organigramme

PÔLE SOCIO JUDICIAIRE | SIE
Direction PSJ

Secrétaire 1,13 ETP

Chef de service 0,90 ETP

Psychologue 1,85 ETP

Travailleurs sociaux 5,37 ETP

➤ Mission et types de prises en charge

La mesure judiciaire d'Investigation Éducative est une mesure judiciaire ordonnée principalement durant la phase d'information (procédure d'assistance éducative) ou durant la phase d'instruction (cadre pénal).

Au civil comme au pénal, la mise en œuvre et le déroulement de la mesure doivent être guidés par le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect du cadre posé par la décision judiciaire.

La démarche d'investigation constitue une aide à la décision du magistrat en matière civile.

Elle s'exerce dans un cadre contraint par une décision judiciaire non susceptible d'appel.

Comme précisé dans la note du 23 mars 2015 de la PJJ, la mesure d'investigation « constitue par essence une démarche dynamique de recueil d'éléments de compréhension éclairant la situation, d'observation, d'analyse partagée puis d'élaboration de propositions de compréhension et d'accompagnement, et enfin de vérification des conditions prévues par la loi pour l'intervention judiciaire ».

Elle est ordonnée pour une durée de six mois, mais le Magistrat peut décider d'un délai plus court si nécessaire.

La mesure d'investigation éducative est une mesure interdisciplinaire afin de garantir, par le croisement des points de vue, une analyse dynamique de la situation.

Le temps de l'investigation est un temps d'élaboration avec les familles sur leurs difficultés, mais aussi leurs potentialités.

➤ Objectif du service

- Évaluer la situation d'un mineur et apprécier notamment les conditions d'exercice de l'autorité parentale et ses effets vis-à-vis de l'enfant : recueillir des informations sur la personnalité et les conditions de vie de l'enfant, l'existence éventuelle d'un danger ou d'un risque de danger.
- Recueillir les éléments du parcours du mineur et les éventuelles réponses éducatives et sociales, administratives et judiciaires apportées dans le passé ou en cours.
- Travailler avec les familles afin de vérifier les conditions de vie et de prise en charge du (des)mineur(s), la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant et identifier d'éventuels éléments de danger au sens de l'article 375 du Code Civil.
- Évaluer les compétences des parents et leur potentialité à agir.
- Proposer, co-construire des réponses éducatives et de protection, si cela apparaît nécessaire.
- Développer le partenariat auprès des Magistrats, et l'ensemble des secteurs professionnels pertinents pour la situation familiale.



➤ Chiffres clés 2023

			SIE
MESURES EXERCÉES	133	RÉPARTITION PAR AGE	36 % d'enfants de moins de 6 ans 35 % d'enfants âgés de 6 à 9 ans 18 % d'enfants âgés de 10 à 12 ans 7 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans 4 % d'enfants âgés de 16 à 17 ans
MESURES ORDONNÉES	133		
NOMBRE DE MINEURS	225		
TAUX D'ACTIVITÉ RÉEL	100 %	RÉPARTITION PAR SEXE	52 % de filles, 48 % de garçons
MESURES RÉALISÉES	133	RÉPARTITION ENFANTS/	89 % de 0 à 12 ans 11 % de 13 à 17 ans
SITUATION DES MINEURS	58 % des mineurs vivent au sein d'une famille monoparentale 8,4 % des mineurs vivent au sein d'une famille TDC, d'accueil, établissement 13,3 % des mineurs vivent au sein d'une famille avec les deux parents 12,4 % des mineurs vivent au sein d'une famille recomposée		
RÉPARTITION DES MESURES PRÉCONISÉES	43 % AEMO, 26% de non-lieu à Assistance Éducative, 21 % Placement ordonné ou maintenu (SAPSAD compris)		

Le ratio fratrie (nombre de mineurs par MJIE) pour l'année 2023 a été de 1,68, soit relativement constant par rapport aux années précédentes (variations de 1,58 à 1,69 au cours des 4 années précédentes).

➤ Enjeux et perspectives

- ▶ Poursuivre l'activité du service en adaptant l'intervention en fonction des besoins des juridictions, en lien avec les magistrats et la DT PJJ.
- ▶ Adapter l'organisation du service à sa nouvelle capacité.
- ▶ Continuer à développer le partenariat, le travail en réseau en interne et en externe pour optimiser notre accompagnement et s'inscrire dans une globalité et une continuité de l'intervention auprès des mineurs et des familles, telle que prévue dans la procédure interinstitutionnelle et le schéma départemental.
- ▶ Renouvellement de l'habilitation du service et finalisation de la réécriture du projet de service (démarches engagées en 2023).
- ▶ Répondre à un nouvel appel à projet de la PJJ





ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

III.5.

AEMO – ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE

2023



AEMO

Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental et PJJ

NOMBRE DE POSTES ETP | 41,55

CAPACITE | 756 MESURES

PUBLIC | 0-18 ANS

L'ADVSEA, lors de son Assemblée Générale du 04 décembre 1964 acte la création d'un service d'AEMO situé 25 bd Brossolette à Avignon. Ce service ouvrira le 23 décembre 1965 avec une habilitation préfectorale provisoire pour 235 places. Il a pour objectif : « Faire bénéficier à un mineur de l'AEMO, permet de prendre en charge une partie ou l'ensemble d'une famille dont l'insuffisance et les carences sont de nature à provoquer l'inadaptation des enfants ainsi que d'engager une thérapeutique sur des troubles déjà existants ».

En 1968 l'habilitation est définitive et le service emménage au 25 avenue de la Trillade à Avignon. De 1969 et jusqu'en 1975 afin de couvrir au mieux l'ensemble du département des antennes se sont déployées sur le nord et le sud du département.

Aujourd'hui, l'antenne d'Avignon est au sein du bâtiment de l'Orme à Montfavet sur le site de la Verdière, ainsi que la direction du pôle et 3 autres antennes sont implantées à Orange, Carpentras et Cavaillon (Ce lieu du fait de son éloignement géographique dispose de relais, bureaux ou appartements à l'Isle-sur-la-Sorgue, Apt et Pertuis).

Structure architecturale



Le service d'AEMO se situe dans un bâtiment, l'Orme, à Montfavet, sur le site de la Verdière.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse et les équipes du service sont implantées sur trois grands secteurs.

Organigramme (en ETP)

AEMO | PÔLE SOCIO JUDICIAIRE

Direction 1

Secrétaire de direction 1

Comptable 1

Facturation 1

Services généraux : 0,50

Grand Avignon

Chef de service 0,80
Psychologue 0,70
Secrétaire 1
Éducatif 6

Sud Vaucluse

Chef de service 1
Psychologue 0,70
Secrétaire 1
Éducatif 7

Carpentras

Chef de service 0,80
Psychologue 0,60
Secrétaire 1
Éducatif 7

Orange

Chef de service 0,80
Psychologue 0,70
Secrétaire 1
Éducatif 7,60

➤ Mission et types de prises en charge

L'AEMO est une mesure de Protection de l'Enfance, définie par le code de l'action sociale et des familles.

Elle est prononcée par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant dont la santé, la moralité, la sécurité, les conditions de son éducation ou son développement sont gravement compromis.

L'AEMO intervient quand il n'y a pas eu d'accord possible ou quand la mobilisation parentale n'est pas ou plus suffisante dans l'intérêt de l'enfant.

Cela signifie que les domaines d'intervention vont être fixés par un tiers, le juge, même si la première action du professionnel sera d'amener la famille à dépasser la contrainte pour entrer dans le travail d'accompagnement.

Le service AEMO exerce une mission de service public qui lui est confiée et qu'il s'engage à accomplir.

Le service met en œuvre la mesure d'assistance éducative selon les décisions du juge des enfants auquel il rend compte de l'évolution de la situation du mineur.

Le travailleur social travaille en interaction avec les parents sur la prise de conscience des besoins de l'enfant mais aussi sur les comportements parentaux et leur adéquation aux besoins.

Il s'agit de construire avec la famille un accompagnement qui répond à sa situation, à ses difficultés et ressources, et qui correspond aux besoins de l'enfant.

La prise en charge se fait par une équipe pluridisciplinaire permettant une dimension plurielle, également avec les partenaires.

➤ Objectif du service

La mesure AEMO s'inscrit dans trois dimensions de la parentalité :

- ▶ Soutien des modalités de l'exercice de l'autorité parentale : la sphère de l'autorité parentale : les droits et devoirs des parents.
- ▶ Contrôle et soutien aux pratiques parentales : ce qui est fait par les parents en réponse aux besoins de l'enfant.
- ▶ Aide à l'élaboration de son expérience : ce qui est ressenti, vécu, et lié à l'histoire de chaque parent.

L'exercice de la mesure est assuré par un référent éducatif (éducateur spécialisé ou assistant de service social) désigné par le service. Le référent fait partie d'une équipe pluridisciplinaire permettant de croiser les regards.

Ce référent éducatif est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des personnes concernées par la mesure : mineur(s), parent(s), gardien(s), magistrat(s), partenaires.

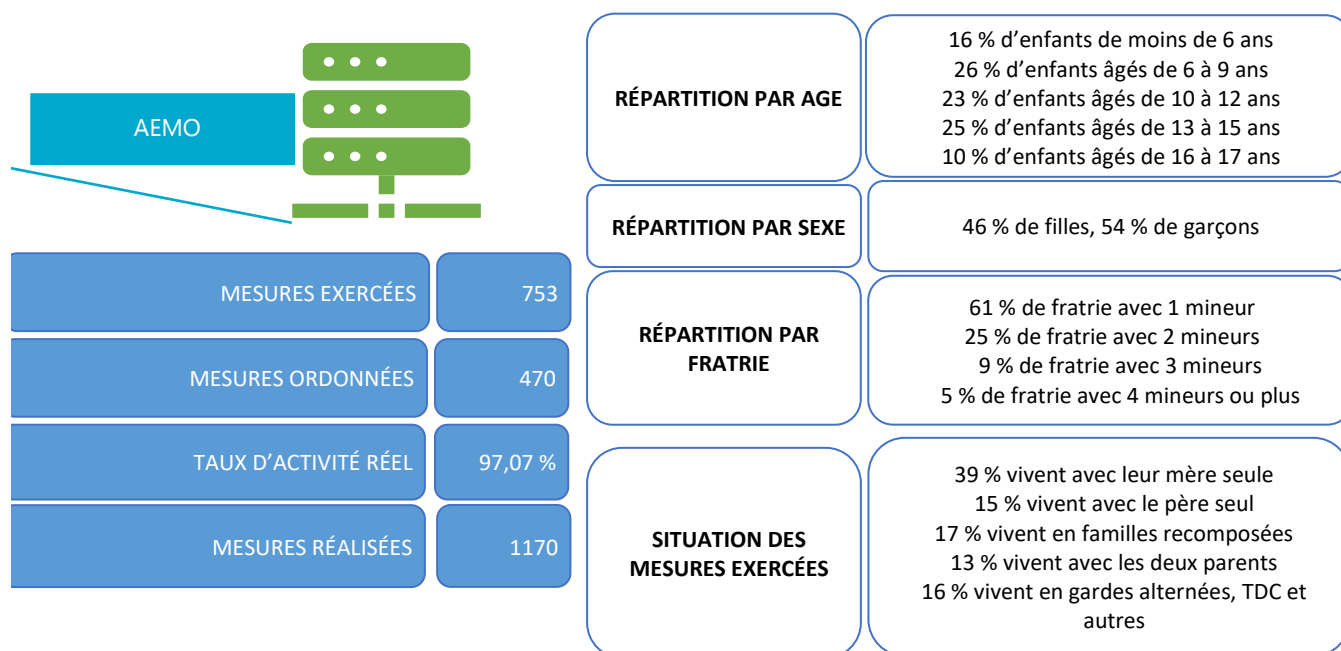
Le référent éducatif centralise les informations et observations qui concourent à la compréhension et à l'évolution du mineur.

Le référent éducatif recherche la coopération de la famille et du mineur dans la mise en place du projet éducatif individualisé, sans que cela soit un préalable à l'intervention.

Sous le contrôle du chef de service par délégation, le référent éducatif met en œuvre le projet défini avec la famille en concertation avec l'équipe éducative de son secteur d'intervention avec pour principaux objectifs d'apporter aide et conseil à la famille et de suivre le développement du mineur.

L'objectif principal est de redonner la place aux parents dans l'éducation de leur enfant, répondre aux besoins et intérêts de l'enfant.

➤ Chiffres clés 2023



➤ Enjeux et perspectives

Le schéma départemental enfance famille auquel notre Association a participé a mis en évidence l'augmentation de 4,4 % du nombre d'enfants bénéficiant d'intervention à domicile avec des mesures d'AEMO qui restent très majoritaires. L'absence dans le département de mesures d'AEMO renforcées ou intensives (art 375-2 du code civil) a pu être identifiée comme un manque. En effet, de nombreux enfants suivis par notre service sont confrontés à de multiples vulnérabilités qui nécessiteraient de renforcer nos interventions.

Notre service souhaite se positionner sur de l'AEMO renforcée en participant à la fiche action numéro 5 « Renover et diversifier le dispositif de soutien à domicile en faveur des enfants et des familles, en vue de renforcer le principe de subsidiarité et d'améliorer la cohérence des parcours ».

Ce dispositif d'AEMO renforcée serait un levier d'action pour améliorer la qualité de la prise en charge en répondant aux besoins spécifiques de certaines familles.

Un budget supplémentaire a été demandé afin de poursuivre le développement des actions collectives. En effet, ces activités collectives permettent aux travailleurs sociaux d'observer l'évolution dans le comportement des jeunes. Ces expériences peuvent être utilisées comme support de discussions dans la suite des accompagnements.

Il nous semble également important de développer et de pérenniser le réseau partenarial existant afin de pouvoir en réaliser une cartographie actualisée.

Nous devons également poursuivre les travaux liés à la démarche de qualité de vie au travail avec la mise à jour du DUERP.

L'évaluation externe du service est aussi en perspective pour 2024. Cette procédure d'évaluation commune à tous les ESSMS a été confiée par la loi du 24 juillet 2019 à la HAS. La procédure évaluative se base sur un référentiel unique qui s'appuie sur des méthodes identiques pour toutes les structures, avec un cadre lisible et partagé qui vise à permettre l'élaboration d'un plan d'amélioration de la qualité en priorisant les actions.

Enfin, le service devra impérativement renouveler son habilitation cette année. Le renouvellement aurait dû être demandé en 2021.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

III.6.

AGBF – AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE

2023



AGBF

➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | DDETS

NOMBRE DE POSTES ETP | 10,63

CAPACITE | 220 MESURES

PUBLIC | Familles

Par l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1970 l'autorisant sur l'ensemble des mesures enfants et adultes l'ADVSEA s'engage uniquement dans la conduite des mesures de tutelle aux prestations sociales enfants (délibération du CA le 06/07/1971 indiquant son refus de s'impliquer dans les mesures adultes pour la raison suivantes : « nos assistantes sociales n'ont pas les qualités de juristes requises pour s'occuper de la gestion des biens des incapables majeurs »).

➤ Structure architecturale



Le service d'AGBF se situe sur le site de la Verdière à Montfavet dans le bâtiment de l'Orme.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse.

➤ Organigramme

DIRECTION DU PÔLE SOCIO JUDICIAIRE
AGBF

Secrétaire de direction 0,50 ETP

Chef de service 1 ETP

Psychologue 0,20 ETP

Comptable 0,20 ETP

Déléguées AGBF 5,60 ETP

Assistances aux délégués 2,50 ETP

Agent d'accueil 0,50 ETP

Agent d'entretien 0,13 ETP

➤ Mission et types de prises en charge

La Mission d'aide à la gestion du budget familial s'inscrit dans le champ de la Protection de l'Enfance, depuis la loi n°293-2007 du 5 mars 2007, Art 375-9-1 du Code Civil au titre de l'assistance éducative, qui prévoit que *« lorsque les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que l'accompagnement en économie sociale et familiale prévu à l'art. L.223-3 du CASF n'apparaît pas suffisant, le juge pour enfants peut ordonner qu'elles soient (...) versées à une personne physique ou morale qualifiée, dite déléguée aux prestations familiales »*.

Ainsi, ce délégué exerce auprès des familles une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations. Il prend toutes les décisions en s'efforçant de recueillir l'adhésion des bénéficiaires des prestations familiales pour répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé, et à l'éducation des enfants.

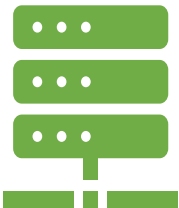
La particularité de l'AGBF tient au fait que **l'intérêt supérieur de l'enfant est garanti par un travail mené avec la famille** et qui s'attachera à la préservation de l'environnement matériel et financier de tous.

La mise en œuvre de la mission implique le reversement des prestations familiales et leur gestion au service en charge du suivi.

➤ Objectif du service

- ▶ Protéger l'intérêt supérieur de l'enfant,
- ▶ Travailler l'action éducative à partir du domicile,
- ▶ Proposer une approche globale et un accompagnement personnalisé de la famille et de ses difficultés,
- ▶ Apporter une aide technique dans la gestion budgétaire et financière,
- ▶ Développer les compétences parentales.

➤ Chiffres clés

MESURES EXERCÉES	176	RÉPARTITION PAR AGE	16 % des mineurs ont entre 0 et 3 ans 40 % des mineurs ont entre 4 et 10 ans 44 % des mineurs ont entre 11 à 18 ans
MESURES AU 31/12/2022	134		
NOMBRE DE MINEURS AU FOYER	445	RÉPARTITION PAR STRUCTURE FAMILIALE	66 % de familles monoparentales 34 % de familles biparentales
MESURES NOUVELLES	36		
	RÉPARTITION PAR FAMILLE		20 % fratrie composée de 1 mineur 31 % fratrie composée de 2 mineurs 49 % fratrie composée de 3 mineurs ou plus
	ORIENTATION		10 % fratrie composée de majeurs 18 à 20 ans
	SITUATION DES FAMILLES		39 % inconnus – 29 % par l’ASE – 9 % par EDES/ AS- 14 % par l’AEMO – 9 % Autres (SIE, SAPSAD, Bailleur..).
	SITUATIONS DES ENFANTS		25 % des familles disposent d’un salaire, les 75 % vivants avec des revenus sociaux (type RSA/ AAH) et des prestations familiales. 30 % des familles résident dans un logement privé, 35 % dans un logement social, 6 % étant hébergé, 3 % sont SDF, 1 % CHR.S.
			46% des enfants sont placés. 95 % des enfants sont scolarisés.

➤ Enjeux et perspectives

L'enjeu pour 2024 est d'augmenter les mesures à la hauteur des besoins repérés dans le département. Au vu du contexte social, la mesure AGBF reste sous-sollicitée.

Les perspectives pour 2024 sont :

Le projet de service a été actualisé et validé par le CA en 2023, il nous reste désormais à mettre en place l'évaluation externe.

L'année 2024 doit nous permettre la mise en œuvre du projet de service et plus particulièrement les fiches « action » associées :

- Mise en place d'espace pour favoriser l'expression et la participation de personnes accompagnées par le service : Création d'atelier spécifique en lien avec les EDES et de temps d'échange entre les parents et le service.
- Action de prévention : diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille acteurs du plan d'action.
- Systématisation de la saisie des dossiers dans Proxima et teams :
- Définition des contenus d'actualisation des dossiers des usagers.
- Actualisation systématique des données sur Proxima et teams (télétravail).
- Conceptualisation de la pratique autour des notions de posture, d'autonomie et d'approche holistique du parcours de l'usager.

Le partenariat est un axe à renforcer tant en interne que sur le département avec les acteurs de l'accompagnement social. Il est nécessaire de développer la transversalité avec les différents services de l'Association. Au niveau du département, nous maintenons notre inscription dans un schéma d'accompagnement global, en accentuant les articulations avec les différents acteurs. Nous continuerons à intégrer la procédure inter-institutionnelle.

Des rencontres avec tous les partenaires du territoire vauclusien seront mises en place afin de présenter l'intérêt de la mesure AGBF.

Nous devons aussi développer notre réseau pour mieux s'inscrire dans une démarche de prévention, comme s'inscrire dans la CCAPEX (Commission Spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives).



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

III.7. MJPM — MESURE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE

2023



MJPM

➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION DDETS	NOMBRE DE POSTES ETP 13,20
MESURES 347	PUBLIC Majeurs

➤ Structure architecturale



Le service occupe les locaux au 1^{er} étage d'un immeuble d'Avignon extra-muros très accessible par les usagers grâce aux diverses lignes de bus.

Le 01/01/2009 le service de TPS devient le Service d'accompagnement éducatif dans la gestion des Prestations Sociales : SAEGPS, cette modification est enregistrée en préfecture le 09 juin 2009.

Un passage en CROSM incluant un traité de fusion avec l'Association AT2A en 2010 valide les mesures MJPM, les autorisations de la DDCS à titre de régulation (fusion /absorption) feront suite le 23 décembre 2010.

➤ Organigramme



➤ Mission et types de prises en charge

Le service doit assurer la protection des personnes et leurs intérêts patrimoniaux. Trois types de mesure de protection sont confiées à l'Association : Sauvegarde de justice avec mandat spécial, curatelle et tutelle.

L'ADVSEA 84 est aussi désignée occasionnellement pour exercer des mesures ad hoc. Ces mesures ont pour but d'éviter un conflit d'intérêts entre le tuteur et la personne protégée.

L'article 415 du Code civil pose le principe selon lequel **« la protection du majeur doit viser tant la personne que ses biens. Elle est instaurée et assurée dans le respect de ses libertés individuelles, droits fondamentaux et de sa dignité. Elle a pour finalité son intérêt et favorise, dans la mesure du possible, son autonomie »**.

Les mandataires judiciaires interviennent dans le respect strict du cadre juridique qui guide leur mission.

- Protéger la personne et ses biens dans le respect ses droits fondamentaux,
- Proposer un accompagnement personnalisé selon le type de mesure et les besoins repérés,
- Contribuer à réduire l'isolement social
- Développer le partenariat afin de permettre le recueil des informations nécessaires pour apprécier et comprendre le contexte global de la situation. Les relations partenariales garantissent la qualité du service rendu aux personnes protégées.

La **sauvegarde de justice** est une mesure de protection de courte durée.

La personne sous sauvegarde de justice conserve l'exercice de ses droits à l'exception de ceux confiés au mandataire spécial.

La sauvegarde de justice permet au mandataire de contester judiciairement les actes accomplis par la personne protégée. S'ils sont contraires à ses intérêts, le mandataire est tenu de rendre compte de l'exécution de son mandat à la personne protégée et au juge.

La **curatelle, simple ou renforcée**, est une mesure d'assistance.

Elle peut s'appliquer à la protection de la personne et/ou à la protection des biens.

Le curateur assiste la personne dans la réalisation de certains actes mais n'intervient pas à la place du majeur protégé (sauf exceptions prévues par le juge).

En curatelle, la personne protégée accomplit seule les actes d'administration, et avec l'assistance de son curateur les actes de disposition.

Le juge peut prononcer une curatelle renforcée : ce qui entraînera la perception des ressources et le règlement des dépenses de la personne protégée par le curateur.

Pour la mesure de curatelle simple, la personne protégée gère seule ses comptes courants, perçoit seule ses ressources et assure seule le règlement de ses dépenses auprès des tiers.

Le juge des contentieux de la protection peut aménager la curatelle renforcée en autorisant la personne protégée à accomplir seule certains actes.

La curatelle est prononcée pour une durée limitée ne pouvant excéder 5 ans. Le juge peut la renouveler, la modifier ou y mettre fin si elle ne se justifie plus.

La **tutelle** est une mesure de représentation.

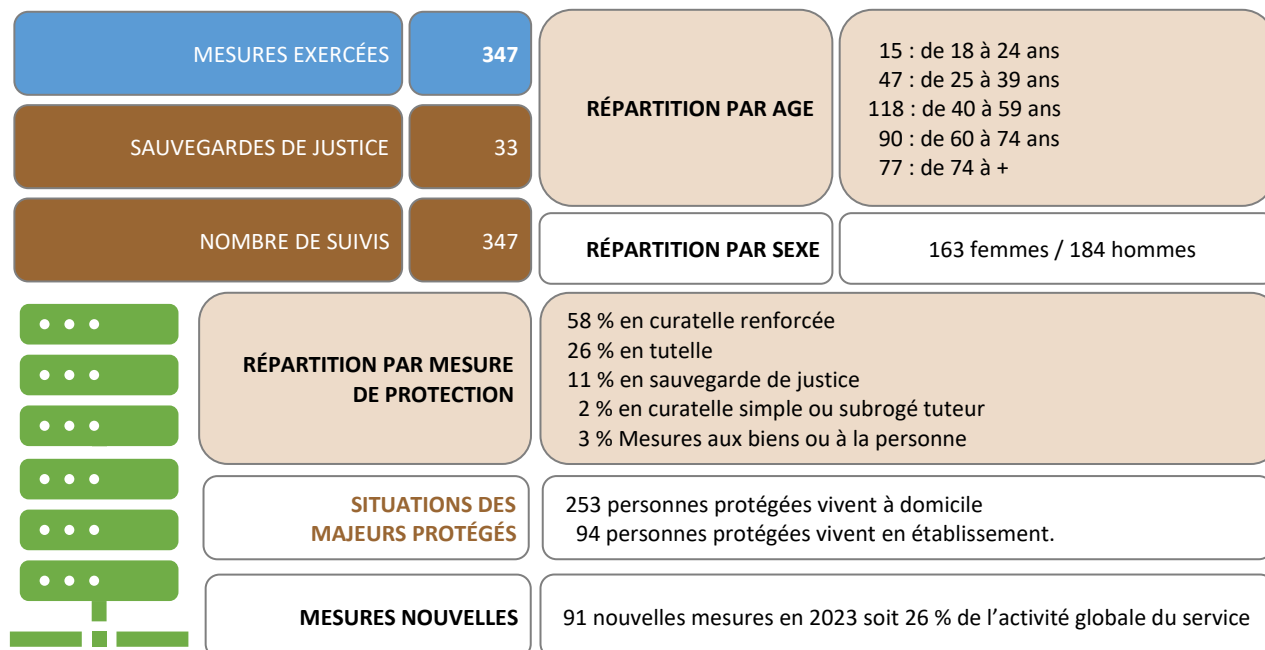
Le tuteur représente la personne protégée dans tous les actes de la vie civile. Le juge peut toutefois prévoir des actes que la personne protégée fera seule ou avec l'assistance du tuteur.

Le tuteur accomplit seul les actes d'administration ; il doit toutefois obtenir l'autorisation du juge de la protection pour certains actes de disposition.

La tutelle est prononcée pour une durée limitée ne pouvant excéder 10 ans. À tout moment, le juge peut ensuite la renouveler, la modifier ou y mettre fin si elle ne se justifie plus.

➤ Chiffres clés 2023

MJPM



➤ Enjeux et perspectives

Nous avons développé grâce à la mobilisation de notre informaticien des outils numériques internes au service (Teams) et optimisé les conditions de travail sur les postes informatiques (écrans adaptés) ainsi que la téléphonie (fibre et nouveaux téléphones portables). Le service souhaite affiner ses besoins toujours par le développement du matériel informatique et l'acquisition d'ordinateurs portables qui permettrait la mise en place du télétravail.

Notre parc automobile a évolué avec le remplacement de 2 véhicules en location DIAC dont un véhicule boîte automatique pour une salariée en situation de handicap. Le service est particulièrement sensibilisé aux risques routiers notamment pour les mandataires qui effectuent des visites à domicile sur l'ensemble du département de Vaucluse. Un travail déjà amorcé sur la sectorisation va être poursuivi au 1^{er} trimestre 2024 afin de minimiser le temps passé sur la route et optimiser le nombre de personnes rencontrées chaque semaine.

En 2024, nous allons prioritairement travailler sur les critères de l'évaluation externe qui sont à revoir et continuerons à faire évoluer nos pratiques afin d'améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers.

Cette volonté commune permettra non seulement de renforcer la cohésion de l'équipe mais également de conserver la confiance des magistrats et des financeurs, de développer le partenariat, et de gagner encore en visibilité sur le territoire de Vaucluse.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

III.8.

PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL

2023



PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ

➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental/ PJJ

NOMBRE D'ETP | 12,43 + 45 AF

CAPACITE | 65 places + 2 jeunes majeurs

PUBLIC | 0-21 ans

Créé en 1936, il est l'un des premiers services du Comité de Protection de l'enfance qui deviendra en 1963 Association départementale de la Sauvegarde de l'Enfance. Ce service sera habilité dans un premier temps pour accueillir des garçons (en date du 18 juillet 1961) puis pour les filles (11 mars 1963).

À partir de 1974 le service exerce sur mandat du Juge des Enfants des mesures de protection judiciaire auprès de jeunes adultes le décret du 18 février 1975 fixe les modalités de mise en œuvre de cette action.

En 1983 la mise en place d'un service jeune majeur en hébergement individuel a permis d'offrir au jeune une période de transition dans la prise d'autonomie.

En 1991 le service de placement demande le renouvellement de son habilitation avec modification, nouveau projet de service et changement de nom : Service de Placement Spécialisé suite à la demande depuis 3 ans des magistrats.

Le service a déménagé ses locaux sur le site de Montfavet, dans le bâtiment de l'Orme depuis 2019. Les locaux sont neufs, offrent de nombreuses places de parking dans un cadre arboré.

➤ Structure architecturale



Le service de Placement familial se situe sur le site de la Verdière à Montfavet dans bâtiment de l'Orme.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse.

➤ Organigramme en ETP

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL | Placement familial spécialisé

Direction 0,80

Chef de service 0,80

Secrétaire de direction 0,80

Comptable 0,90

Gestion RH AF 1

Secrétaires mineurs et accueil 3,50

Psychologue 0,60

Équipe éducative 3,80

Référente AF 1

Assistants familiaux 45

Services généraux 0,63

➤ Mission et types de prises en charge

Le placement familial spécialisé est un service social doté d'une personnalité morale propre, habilité à recevoir des mineurs garçons et filles ; des jeunes majeurs en référence aux articles 375 et suivant du Code Civil relatifs à l'action éducative et en lien à l'ordonnance modifiée n°45 – 174 du 02/02/1945 relative à l'enfance délinquante.

Le service est ouvert 365 jours par an et dispose de 63 places « mineurs », 2 places « jeunes majeurs » financées par le Conseil départemental et 2 places pour « les jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ». Le service a la particularité de fonctionner en placement direct. Il est à la fois service d'accueil et le service gardien des mesures judiciaires. Il est mandaté directement par les Juges des enfants, et doit s'assurer de la mise en application immédiate de l'ordonnance de placement, et accompagner l'enfant jusqu'à sa sortie du dispositif.

Les missions du Service d'accueil familial sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Famille (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'enfance. Le placement familial est un dispositif qui permet de prendre en charge un enfant dans une autre famille que la sienne, afin de résoudre une situation de danger le concernant.

L'ensemble des professionnels du placement familial s'accorde pour définir la mission de l'accueil familial :

- Proposer aux mineurs et jeunes majeurs accueillis un véritable projet de vie, leur permettant de se construire dans un environnement sécurisé : familial, éducatif et affectif.
- Favoriser et restaurer une relation de l'enfant avec ses parents, sa famille, épanouissante et respectueuse des places de chacun.

La finalité est de redonner à l'enfant séparé, déplacé, une identité constituée de son appartenance familiale et de traiter le dysfonctionnement de la relation enfant - parents, en vue de permettre, autant que faire se peut, un retour de l'enfant dans sa famille. Dans le cas où cela n'est pas possible, l'objectif est d'aider l'enfant à grandir en maintenant le lien avec sa famille.

L'assistant familial participera à la prise en charge pluridisciplinaire et à l'accompagnement de l'enfant.

➤ Objectif du service

Le Placement Familial Spécialisé a pour objectif :

- De protéger l'enfant, de l'aider à grandir en lui garantissant un cadre d'accueil sécurisant et adapté à ses besoins
- De soutenir les parents dans leur rôle (grâce aux différents entretiens et aux liens maintenus avec eux)
- De maintenir et d'améliorer les relations parents-enfants (visites médiatisées ou encadrées et, quand cela est possible, droits de visite et d'hébergement).

L'objectif est bien de permettre le retour de l'enfant chez ses parents, dès que les conditions de sécurité, de bien-être et d'éducation pour lui sont à nouveau réunies.

Chiffres clés

NB THÉORIQUE DE JOURNÉES	24 455	RÉPARTITION PAR AGE → MOYENNE 11,47 ANS	30 % d'enfants de 0 à 6 ans 39 % d'enfants de 6 à 12 ans 32 % d'enfants âgés de 12 à 21 ans
TAUX D'OCCUPATION EN %	99,20 %	RÉPARTITION PAR SEXE	42 % de filles, 58 % de garçons
NB ARRÊTÉ DE JOURNÉES	23 721	RECONNAISSANCE MDPH	27 % des enfants
NB RÉEL DE JOURNÉES	24 259	ENFANTS SORTANTS	22 enfants
TAUX D'OCCUPATION RÉEL EN %	99,20 %	ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	86 % de mineurs sont originaires de Vaucluse
		RÉPARTITION PAR TRIBUNAUX	80 % JE du Comtat 17 % JE du Grand Avignon 3 % autres

Enjeux et perspectives

Les professionnels du Placement Familial Spécialisé restent investis et s'efforcent de répondre au plus près des besoins des enfants et des familles. Ainsi, l'exercice des mesures est continuellement source de réflexions, d'adaptation et de créativité.

Les interventions éducatives sont pensées à partir des spécificités de chaque situation avec le souci constant d'accompagner les familles dans une prise en compte globale de leurs difficultés, en cherchant à les responsabiliser, à valoriser et développer leurs compétences.

Le travail avec les partenaires reste aussi important, tant concernant la prise en compte de la notion de parcours de l'enfant, que pour des interventions communes et complémentaires.

En préalable des projections et objectifs 2023 il est à noter, que comme dans tout le secteur, nous sommes confrontés à des difficultés de recrutement de personnel. Ceci rend plus difficile l'organisation des services où il est impératif d'assurer la continuité de service mais aussi la stabilité en matière de repères pour les jeunes accueillis ainsi que dans la dynamique de travail des équipes. Cet axe sera un axe majeur pour 2024. Néanmoins, il convient de déployer une stratégie face au contexte complexe du rapport au travail et à la crise du secteur que nous traversons. Les perspectives de travail pour 2024 s'inscrivent dans la continuité de celles amorcées en 2023. Les principales actions à mener seront de :

- Développer une politique de recrutements des postes vacants afin de garantir la stabilisation des équipes et la qualité des accompagnements ;
- Promouvoir le bien-être au travail et la cohésion d'équipe ;
- Développer et déployer la démarche ESOPE d'évaluation des compétences parentales, s'appuyer sur les projets de parentalité ;
- Améliorer la participation des jeunes et des familles ;
- Permettre une prise en charge d'enfants très jeunes et de fait le développement de nouvelles compétences, de nouveaux savoir - faire et de nouvelles pratiques, qui s'affirment avec l'expérience.
- Pérenniser les partenariats existants et en développer de nouveaux notamment avec les acteurs de santé en lien avec la référente santé ;
- Former et accompagner les professionnels au travers du PDC notamment sur des formations en lien avec l'évolution du public et le soutien à la parentalité ;
- Permettre la mise en lien des professionnels dans le pôle et avec les autres pôles de l'Association dans un objectif de partage, d'échange de pratiques, de renforcement du sentiment d'appartenance, de solidarité.

Pour conclure, il est retenu que l'année 2023 s'inscrit encore dans des enjeux contextuels de santé publique et sociétaux complexes qui n'ont pas été sans incidence dans l'organisation et la conduite du pôle.

Néanmoins, l'élément le plus important à souligner est l'engagement de tout un chacun qui permet au pôle et à l'Association de répondre à ses missions de protection en garantissant l'accompagnement et la réponse aux besoins des plus qualitatifs.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

III.9.

SAPSAD AVIGNON ET CARPENTRAS

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL

Rapport d'activité

2023



SAPSAD

➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental

NOMBRE D'ETP | 16,50 + 4 AF

CAPACITE | 76 accueils | 365 J

PUBLIC | 0-18 ans

Suite à un appel à projet du 02 février 2007 à l'initiative du Conseil général « en vue de la création d'un service de type SAPSAD en faveur des mineurs et de leur famille » de 75 places et couvrant l'ensemble du territoire du département, l'ADVSEA s'est positionnée de la manière suivante : inscrire cette perspective dans des projets de transformation des conditions et des modalités de mise en œuvre de ses activités, touchant, notamment, deux de ses structures le foyer de la Verdière et le Placement Familial Spécialisé.

Le Service sera autorisé à compter du 1^{er} janvier 2009 (arrêté du 02.02.09) ; il sera adossé au service PFS et il ouvrira le 02 juin 2009 dans des locaux situés 783 avenue Fabre à CARPENTRAS.

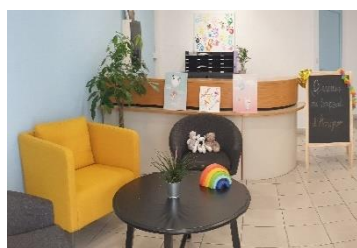
Le service a connu en 2019 et 2020 une évolution significative, passant de 18 situations à 24 en 2019, puis de 24 à 47 places en juillet 2020. Il évoluera encore en 2021 à 53 places **puis à 76 en 2022 avec une ouverture sur le territoire d'Avignon pour 14 places.**

➤ Structure architecturale



CARPENTRAS

Le service est situé dans une maison individuelle au 19 rue Gustave Flaubert (centre de Carpentras, coté Pernes-Les-Fontaines), qui se compose d'un grand jardin clos, une salle de réunion, un accueil, une cuisine, et 6 grands bureaux/espaces entretien. Les locaux sont desservis par une ligne de bus.



AVIGNON

Les locaux du SAPSAD d'Avignon, d'une surface de 85 m², se situent 57 avenue Pierre Sépard (extramuros). Ce choix permet une accessibilité facilitée pour les familles en lien avec la proximité de différentes lignes de bus et la présence de parkings à quelques mètres du service.

➤ Organigramme

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL | Sapsad

Direction 0,20

Secrétaire de Direction 0,20

Comptable 0,60

Secrétaire 1,40

Équipe éducative 11

Chef de service 1,50

Assistants familiaux 4

Psychologue 1,60

➤ Mission et types de prises en charge

Les missions du SAPSAD sont définies par le code de l'Action sociale et des familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'Enfance.

Le SAPSAD est un service social doté d'une personnalité morale propre, prenant en charge des mineurs de moins de 21 ans relevant de l'article L 222-5 alinéas 1 et 3 du CASF.

Le service est ouvert 365 jours par an et dispose de 47 places.

Le placement à domicile est une mesure de placement avec hébergement au quotidien chez les parents et consiste à mobiliser les compétences parentales afin de construire un projet garantissant de meilleures conditions de vie pour l'enfant.

Le SAPSAD vise à :

- Assurer les conditions d'une sécurité de enfants et adolescents dans le cadre de leur famille.
- Impulser un processus de changement au sein de la famille en prenant appui sur les compétences parentales.
- Réinstaurer les relations parents-enfants dans leur parentalité, et ce, en lien avec les besoins repérés de l'enfant.
- S'orienter vers une autonomie familiale.
- Offrir un mode de prise en charge en amont pour éviter le placement ou faciliter le retour à domicile après un placement.

➤ Objectif du service

Le SAPSAD s'appuie sur les 3 axes de la parentalité :

- L'exercice : restaurer les droits et les devoirs des parents en s'appuyant sur la décision judiciaire.
- La pratique : dans la prise en charge de l'enfant au quotidien (soin, santé, scolarité etc.).
- L'expérience : la représentation que les parents ont de la fonction parentale.

Le SAPSAD conduit à renouveler les relations avec les familles en les associant davantage à la définition des objectifs et à leur mise en œuvre.

Le travail sur les compétences parentales doit conduire progressivement les parents à assumer pleinement leurs responsabilités vis-à-vis de leur enfant.

L'accompagnement en milieu ouvert étant réalisé à l'intérieur de la cellule familiale, il est important que les professionnels repèrent les différents partenaires intervenant au sein de cette cellule.

Le travail de maillage partenarial y est donc essentiel.

➤ Chiffres clés

SAPSAD

NB THÉORIQUE DE JOURNÉES	27 740	RÉPARTITION PAR AGE ➔ MOYENNE 11 ANS	36 % d'enfants de 0 à 6 ans 30 % d'enfants de 6 à 12 ans 33 % d'enfants âgés de 12 à 21 ans
TAUX D'OCCUPATION EN %	98 %	RÉPARTITION PAR SEXE	40 % de filles, 60 % de garçons
NB ARRÊTÉ DE JOURNÉES	27 130	RECONNAISSANCE	16 % des enfants
NB RÉEL DE JOURNÉES	27 480	ENFANTS SORTANTS	66 enfants
TAUX D'OCCUPATION RÉEL EN %	99.6 %	ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	100 % de mineurs sont originaires de Vaucluse
		RÉPARTITION PAR EDES	53 % EDES CARPENTRAS 61 % EDES AVIGNON ET GRAND-AVIGNON 5 % EDES ORANGE

➤ Enjeux et perspectives

En conclusion, le présent rapport d'activité met en lumière les efforts déployés et les résultats obtenus dans le cadre de notre mission de placement à domicile en protection de l'enfance. Nous avons travaillé avec détermination pour offrir un environnement sûr, stable et bienveillant à chaque enfant placé sous notre responsabilité, tout en préservant et en renforçant les liens familiaux.

Grâce à l'engagement et à la collaboration de notre équipe, des familles d'accueil, des partenaires, nous avons pu fournir un soutien individualisé et adapté à chaque enfant, en tenant compte de ses besoins spécifiques et de son histoire personnelle.

Nous avons également veillé à promouvoir l'autonomie, le bien-être et le développement global de chaque enfant, en encourageant leur participation active dans leur propre prise en charge et en favorisant leur intégration sociale et scolaire.

Malgré les défis rencontrés, notre engagement envers le bien-être des enfants placés à domicile reste indéfectible. Nous sommes reconnaissants envers toutes les personnes impliquées dans ce processus et nous restons déterminés à poursuivre nos efforts pour offrir un soutien continu et de qualité à chaque enfant placé sous notre responsabilité.

En conclusion, nous réaffirmons notre engagement envers notre mission de protection de l'enfance et nous nous engageons à continuer à œuvrer en faveur du bien-être et du développement des enfants et des familles que nous accompagnons.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

MECS MOULIN DU VAISSEAU

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF

2023



MECS LE MOULIN DU VAISSEAU

➤ Identification de l'établissement

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental

NOMBRE D'ETP | 24,65

CAPACITE | 20 places | 290 J → 365 J

PUBLIC | 4-18 ans

L'ouverture de la Maison a eu lieu le 15 octobre 1974.

La première convention date du 17 décembre 1974 avec le Conseil départemental, anciennement Conseil général, et autorisait l'accueil de 17 enfants de plus de 3 ans, de préférence des fratries au titre de la protection administrative ou judiciaire plus des placements directs PJJ.

L'habilitation PJJ s'est arrêtée en 2013 à ce moment, seul 6 enfants étaient confiés en placement direct par décision judiciaire.

Le 15 décembre 2016, le Conseil départemental de Vaucluse autorise le fonctionnement de l'établissement pour 15 ans à compter du 04 janvier 2017, soit jusqu'en 2032.

Depuis cette année 2021, l'établissement est autorisé à fonctionner 365 jours par an et non plus 290 jours par an de manière historique.

➤ Structure architecturale



L'établissement est installé dans une bâtisse, un ancien moulin, dont la construction date du XVIII^e siècle, sur un domaine 6 hectares un peu à l'extérieur du village de Mazan.

Transformée en maison particulière par les propriétaires successifs, cette demeure est une donation, à l'Association, du dernier propriétaire. D'importants travaux d'aménagement ont été nécessaires pour rendre fonctionnels les locaux occupés par les enfants.

➤ Organigramme

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF | Moulin du Vaisseau

Direction 1

Psychologue 0,65

Comptable 1

Secrétaire 1

Chef de service 1

Éducateurs spécialisés 6

Moniteurs éducateurs 7

Agent d'entretien 1

Agents de service d'intérieur 2,50

Cuisinière 1

Surveillants de nuit 2,5

➤ Mission et types de prises en charge

Nos missions sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma Enfance – Famille 2015 – 2020.

« Le Moulin du Vaisseau » est ainsi doté d'une autorisation de fonctionnement par le Département de Vaucluse pour accueillir des mineurs qui ne peuvent rester provisoirement dans leur milieu de vie habituel.

L'établissement intervient au titre de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'enfance.

Cette séparation avec leur famille doit permettre de les protéger d'une situation de danger et/ou de maltraitance et d'engager un processus de retour le cas échéant.

L'établissement peut accueillir des enfants en lien avec une décision d'un magistrat (Juge des Enfants ou Procureur) ou du service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'internat est la modalité particulière de prise en charge.

L'établissement est ouvert 365 jours depuis 2021 et dispose de 20 places en hébergement pour les enfants âgés de 4 à 18 ans.

➤ Objectif du service

Un accompagnement global est proposé, décliné au travers d'un quotidien de vie, l'établissement apporte un soutien éducatif et psychologique aux mineurs confiés mais aussi à leur famille.

La place des parents est un élément majeur reconnue tant au travers de leur statut de représentant légal que par la valeur des liens avec leur enfant.

Nos objectifs se déclinent de nos missions d'accueil et de protection :

- Permettre aux enfants de faire l'expérience d'une vie sécurisée au quotidien avec des adultes soutenant et protecteurs.
- Promouvoir la création d'un savoir subjectif et de compétences auprès des enfants qu'ils pourront utiliser dans la sphère familiale.
- Reconnaître l'importance particulière qu'occupe la place des parents pour les enfants.
- Construire une vie institutionnelle de collectivité qui soit un support au développement des relations sociales et des capacités individuelles.

➤ Chiffres clés 2023

MESURES EXERCÉES	7300	RÉPARTITION PAR AGE ➔ 9 ans et 7 mois	9 % d'enfants de 3 à 5 ans 26 % d'enfants de 6 à 9 ans 35 % d'enfants de 10 à 12 ans 17 % d'enfants de 13 à 15 ans 13 % d'enfants de 16 à 18 ans
MESURES ORDONNÉES	7081		
SUIVIS ANNUELS	23	RÉPARTITION PAR SEXE	57 % de filles, 43 % de garçons
MESURES RÉALISÉES	7370	DURÉE DE PLACEMENT	8 ans , en très forte augmentation mais pas réellement significatif au regard des statistiques
TAUX D'ACTIVITÉ RÉEL EN %	104		
...		RÉPARTITION PAR FRATRIE	Tendance haute avec 74% d'enfants en fratrie (17 sur 23)
...		STATUTS DES MINEURS	Maintien d'un taux élevé de mesures judiciaires supérieur à 2022 Mesures judiciaires OPP ASE 96 % Mesures administratives AP ASE 4 %
...		RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE	50 % des enfants sont originaires du TIMS Haut Vaucluse 18 % des enfants sont originaires du TIMS entre Rhône et Sorgues et du TIMS Comtat Venaissin

➤ Enjeux et perspectives

➔ Les projets à maintenir

- Il est important de pérenniser **le projet de médiation animale** au regard de l'intérêt que cela présente pour les enfants. Il faudra sécuriser le financement qui est aujourd'hui assuré par un don d'un particulier.
- **Le projet piano** doit connaître un nouvel élan au regard du départ prochain de Thierry MASSE le professeur engagé depuis de nombreuses années.
- **Le projet de la petite ferme** : à ce jour l'espace jardin est peu mis en valeur, nous avons 2 poules et 1 coq, le projet d'avoir quelques animaux supplémentaires devra faire l'objet d'un réel temps de concertation avec les équipes éducatives pour déterminer les évolutions souhaitées et possibles.

➔ Les projets à initier

- **La réalisation de l'évaluation** pour le 2^e semestre 2024. Ce projet va engager l'ensemble du personnel et demandera un travail de préparation.
- **Mise en place d'un nouveau livret d'accueil**. Il s'agit de transformer la forme du livret qui est à ce jour très classique et qui devra être plus explicite à la fois pour l'enfant et pour les parents.
- **Développer des temps de rencontres avec les services de l'ASE** pour partager avec les référents les contraintes et les spécificités de travail de chacun afin d'améliorer la qualité des collaborations.

➔ Un projet architectural en phase d'élaboration

L'Association a pour objectif une rénovation et un agrandissement des locaux pour :

- Corresponde aux normes accès des personnes handicapées
- Améliorer la qualité d'accueil des enfants et des parents :
 - En augmentant le nombre de chambres individuelles.
 - En ayant des salles d'apaisement et d'activités spécifiques pour les enfants.
 - Par la mise en place d'espaces de douches et en augmentant le nombre de toilettes.
 - Par la création d'une réelle salle d'accueil dédiée spécifiquement aux rencontres avec les parents.
 - Par la création d'un studio permettant aux enfants de rencontrer leurs parents sur des temps de DVH à la journée, le WE et plus à l'établissement.
- Améliorer les conditions de travail des salariés par :
 - la création d'une salle spécifique pour les personnels (repas, repos, affichage...),
 - la création d'une salle de réunion au regard de l'augmentation du nombre de salariés,
 - le déplacement du bureau du chef de service.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

MECS LA VERDIÈRE

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF

2023



MECS LA VERDIÈRE

➤ Identification de l'établissement

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental/ PJJ

NOMBRE D'ETP | 37,55

CAPACITE | 33 places (30 ASE dont 1 PJJ, 1 d'urgence) | 365 J

PUBLIC | 8-18 ans

Ouverture en 1943 du Centre de l'Herbe appelé à l'époque « maison de correction » route de Marseille à Avignon.

En 1953 achat par l'Association de « La Sauvane », le lieu devient « un centre de redressement ». De 1959 à 1963 la Sauvane a une capacité d'accueil de 45 places.

L'Association bénéficiera en 1965 de subventions de l'État permettant la reconstruction et l'extension des locaux existants.

Le 2 juillet 1984 afin de soutenir l'évolution de l'établissement et de laisser de côté le souvenir de la maison de redressement il est proposé et accepté à l'AG de l'ADVSEA de changer le nom de l'établissement en « foyer de la Verdière ».

En 2011 le foyer devient la MECS La Verdière.

➤ Structure architecturale

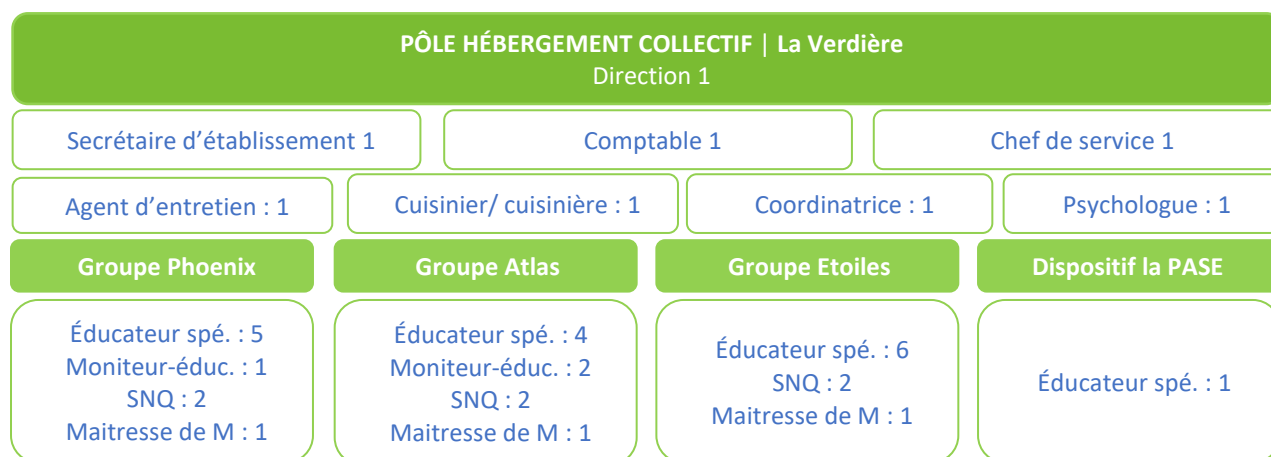


La MECS est située dans une propriété à Montfavet dans un vaste parc boisé de six hectares.

Elle est composée d'un bâtiment principal et de 2 bâtiments annexes.

Un projet de reconstruction est en cours.

➤ Organigramme (en ETP)



➤ Mission et types de prises en charge

Les missions des MECS sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'Enfance.

Les MECS sont soit des structures privées gérées par des associations, soit des établissements publics. Le Conseil départemental donne l'habilitation pour recevoir des enfants relevant de l'ASE et finance.

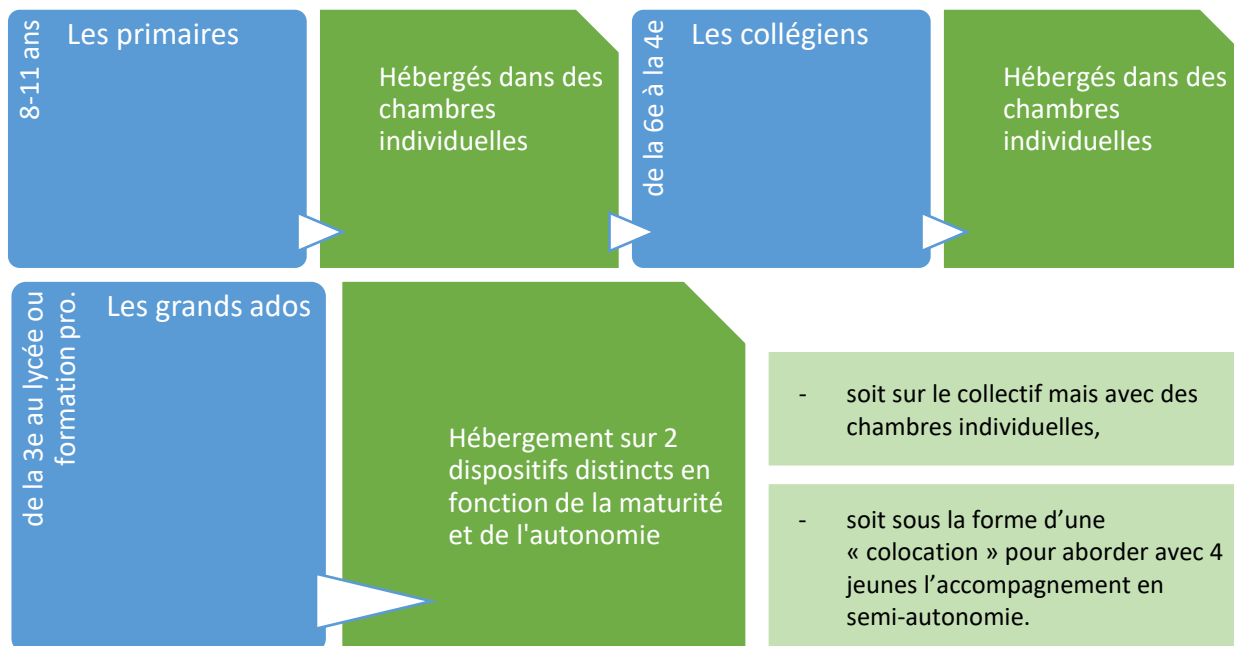
Certaines Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) possèdent également l'habilitation Justice au titre de l'ordonnance 45-174 du 02 Février 1945, comme la MECS la Verdière depuis 1991.

Le type de prises en charge : Lieu de vie ouvert toute l'année, la MECS propose un accueil permanent et tend à s'adapter à la situation de chaque enfant. Les jeunes sont accueillis sur 3 unités de vie de 10 jeunes chacune.

➤ Objectif du service

- **Accueillir** et garantir une continuité éducative 7/7 j à partir des lieux de vie.
- **Privilégier** une approche pluridisciplinaire.
- **Maintenir** les liens familiaux et valoriser les compétences parentales au travers d'un travail d'étayage ou de restauration de la parentalité qui repose sur l'idée de compétences parentales, des potentialités du système familial à être acteur de changement.

L'organisation des groupes est « horizontale » et prévoit 3 tranches d'âge, en lien avec la scolarité :



Enfin, et parce que penser une meilleure réponse aux besoins des jeunes, c'est inévitablement réfléchir à leur prise en charge en journée, la modalité d'accueil en journée a continué à développer son activité de soutien éducatif.

➤ Chiffres clés

LA VERDIÈRE

Nombre de journées prévues	10 685	RÉPARTITION PAR AGE	47 % de 6 à 12 ans 28 % de 13 à 15 ans 25 % de 16 à 18 ans et plus
Taux d'occupation arrêtés	97,58 %		
Nombre de journées réalisées	10 851	RÉPARTITION / SEXE	45 % de filles, 55 % de garçons
Taux d'occupation réel en %	99,10 %	DURÉE DE PLACEMENT	4 % moins de 1 mois 6 % de 1 mois à 6 mois 13 % de 6 mois à 2 ans 77 % supérieure à 2 ans
Écart entre prévisionnel et réalisé	+1,52 %		
		RÉPARTITION PAR FRATRIE	Tendance haute avec 30 % d'enfants en fratrie.

➤ Enjeux et perspectives

L'année 2023 a été riche et bien remplie. Nous devons continuer à faire évoluer nos pratiques et se montrer innovants. L'objectif étant d'être au plus près des besoins des enfants. Beaucoup de jeunes se retrouvent parfois sans issue car ils ne répondent pas forcément à ce que l'on peut appeler « la norme » ; nous souhaitons nous engager dans cette réflexion avec le service de l'aide sociale à l'enfance et ce dans le cadre du nouveau schéma départemental. Un des enjeux majeur serait d'adapter nos établissements et faire preuve de souplesse intellectuelle pour accueillir l'autre, et ainsi dire accepter ses particularités, sa singularité. Le pôle hébergement est à l'heure actuelle, à l'état embryonnaire, l'enjeu serait de le réfléchir et de le mettre en place.

Les perspectives de la maison d'enfants sont :

- Le déménagement de la nouvelle Verdière,
- La réhabilitation de l'unité 3 en studio pour grand-enfant ou unité annexe urgence
- La place de la Verdière sur le territoire,
- La réflexion quant à la notion de parcours au sein même de la Maison d'Enfants.

Au-delà du déménagement, un travail sera mené en parallèle avec l'ensemble des équipes pour réfléchir aux nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement.

La fin d'année 2023 a permis d'identifier certains points d'amélioration et dans le cadre de la concertation avec les équipes, nous entamerons différents groupes de travail en 2023 et notamment :

- La consolidation des outils de la loi 2022-2 et particulièrement le CVS
- Le traitement des événements indésirables
- La communication et culture commune

Plusieurs formations seront proposées à l'ensemble des salariés de manière individuelle ou collective afin de favoriser la montée en compétences des professionnels.

Nous espérons différentes rencontres entre les différents établissements du pôle hébergement afin d'engager un travail de réflexion commun sur l'accueil et l'accompagnement des enfants. Un travail quant à la mise en place d'un véritable pôle d'hébergement au sein de l'ADVSEA.

Un contexte difficile n'arrête pas un salarié engagé et investi pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte et l'ensemble des activités démontrent de façon qualitative le professionnalisme des uns et des autres.

Ce bilan est à mettre sur le compte des efforts quotidiens de tous et je ne peux que féliciter chacun pour cette réalité.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

MECS LES SOURCES

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF

2023



MECS LES SOURCES

➤ Identification de l'établissement

AUTORISATION/ HABILITATION Conseil départemental		NOMBRE D'ETP 18,44	
PUBLIC 16-21 ans		CAPACITE 19 places 365 J	
UNITÉ Hébergement collectif 9		STUDIOS PÉRIPHÉRIQUES 6	
STUDIOS Hébergement collectif 2		APPARTEMENT PARTAGÉ 2	

En 1984 l'ADVSEA fait l'acquisition d'une maison située au 86 avenue des Sources à Avignon. En 1992, création officielle du foyer « les Sources » INSEE et 1^{re} habilitation PJJ du 18/11/91, avant la fermeture du CHAO en 2002.

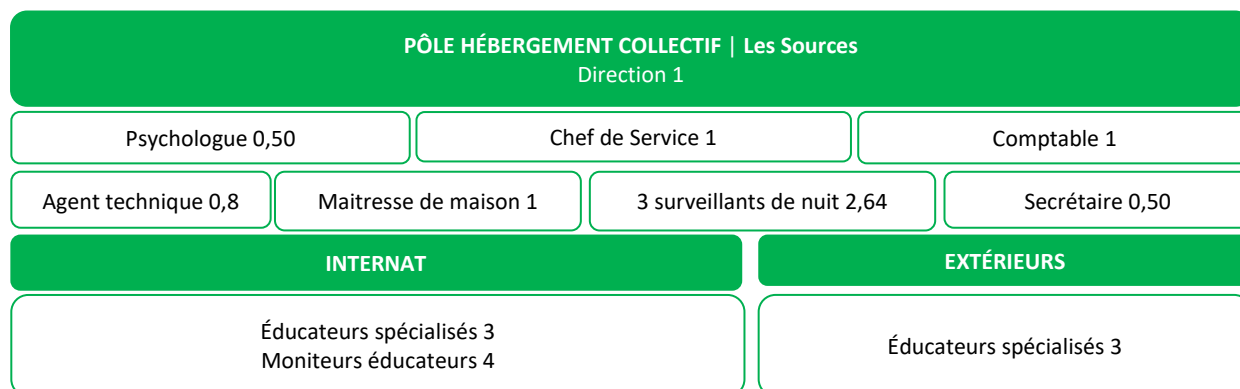
Le 29 octobre 2012, l'Association fait l'acquisition d'une villa située au 69 avenue des Sources. Celle-ci permet une nouvelle organisation des hébergements extérieurs. À la suite, le foyer a mis fin à la location de 2 studios externes, afin que les jeunes concernés intègrent cette villa.

➤ Structure architecturale



L'établissement occupe deux maisons dans Avignon extra-muros qui ont fait l'objet d'une réhabilitation en 2012. Depuis, de nombreux aménagements ont été réalisés pour offrir des conditions d'accueil agréables pour les jeunes et un environnement de travail fonctionnel pour le personnel.

➤ Organigramme



➤ Mission et types de prises en charge

La MECS Les Sources œuvre dans le champ de la Protection de l'Enfance.

Elle accomplit une mission de service public dans le cadre réglementaire suivant :

- Assistance éducative par décision de justice, fondée sur les articles 375 et suivants du Code Civil

Accueil provisoire et accueil des jeunes majeurs par décision du Conseil départemental en application de l'article 222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

➤ Objectif du service

L'axe fondateur du Projet d'établissement est celui d'accueillir les adolescents dès la réception de leur dossier jusqu'à leur sortie de l'établissement.

Accueillir un adolescent, son histoire, son parcours pour l'accompagner au plus près de ses besoins, de ses attentes et de ses potentialités, en tenant compte de sa réalité familiale et environnementale. Mettre en place un dispositif relationnel visant le développement psychique, intellectuel et affectif, en vue de sa socialisation.

Être le dernier lieu d'accueil dans le parcours de placement, les aléas faisant partie intégrante du processus d'accompagnement.

LES SOURCES

➤ Chiffres clés

NOMBRE RÉALISÉ DE JOURNÉES	6935	RÉPARTITION PAR AGE À l'admission Des 25 jeunes	MINEURS de 16 à 18 ans : 05 20 % MAJEURS de 18 à 20 ans : 13 52 % de 20 à 21 ans : 07 28 %
JOURNÉES ARRÊTÉES	6242		
TAUX D'OCCUPATION ARRÊTÉ	89,40%		
NOMBRE RÉEL DE JOURNÉES	6040	RÉPARTITION PAR SEXE	44 % 11 filles 56 % 14 garçons
TAUX D'OCCUPATION RÉEL	87,09%		
RÉPARTITION PAR UNITÉ TERRITORIALE		AVENIO : 9 36 % Haut Vaucluse : 2 08 % Comtat Venaissin : 2 08 % Sud Vaucluse : 5 20 % Entre Rhône et Sorgue : 4 16 %	Autres départements : 3 12 %
ORIENTATION A LA SORTIE		7 jeunes : 0 (0 %) de 16 à 18 ans - 7 (100 %) de 19 à 21 ans	
SITUATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE A LA SORTIE		Famille : 2 Autre MECS : 1	Autonomie (logement +emploi) : 3 Intégration équipe de basket : 1

➤ Enjeux et perspectives

Il s'agit de pouvoir stabiliser l'équipe de direction et de s'engager dans les chantiers qui s'annoncent :

- La préparation de l'évaluation externe pour 2025 et la réécriture du projet de service
- L'adaptation des procédures au regard des orientations de la plateforme ASE et du rajeunissement du public accueillis (14 ans)
- Pour finaliser la mise en place du dossier unique de l'utilisateur, travailler à la numérisation des outils de suivis et d'accompagnement

III-13. COORDONNÉES DES SERVICES

MECS LA VERDIÈRE

641 chemin de la Verdière
84140 MONTFAVET
T. 04 90 31 00 83

FOYER LES SOURCES

86 avenue des Sources
84000 AVIGNON
T. 04 90 87 30 76

MECS LE MOULIN DU VAISSEAU

1750 La Venue de Mormoiron
84380 MAZAN
T. 04 90 69 70 38

SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ SAPSAD-VPT

641 chemin de la Verdière – Bâtiment de l'Orme
84140 MONTFAVET
T. 04 90 80 64 50

SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE TERRITORIALISÉE

641 chemin de la Verdière
84140 MONTFAVET
T. 04 90 31 36 72

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

355 rue Pierre Seghers
84000 AVIGNON
T. 04 90 80 63 40 F

SERVICE AGBF

641 chemin de la Verdière – Bâtiment de l'Orme
84140 MONTFAVET
T. 04 90 80 63 40

SERVICE MJPM

25 avenue de la Trillade
1^{er} étage
84000 AVIGNON
T. 04 90 16 61 90

SERVICE D'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU

641 chemin de la Verdière – Bâtiment de l'Orme
84140 MONTFAVET
T. 04 90 27 68 85



IV- REMERCIEMENTS

« Je crois fondamentalement, vraiment fondamentalement à l'égalité des gens. Je crois à l'égalité. Je me demande parfois s'il y a des gens plus intelligents que d'autres, je n'en suis pas sûr, je pense qu'il y a des gens qui ont plus de chance que d'autres. Et de droite ou de gauche, la tâche qui nous est incombée c'est de **donner toutes ces chances à tous les jeunes gens.** »

Jean d'Ormesson

Académicien, Animateur, Artiste, Chroniqueur, écrivain, Philosophe, Romancier (1925 - 2017)

Nous remercions notre gouvernance, équipes du siège, de direction, éducative, administrative et comptable, service généraux... tous réunis nous sommes l'ADVSEA !

(Présentation en AG 2024 de l'activité 2023)

L'ARBRE DES VALEURS
« Cultivons notre nature »

